



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LES RÉFÉRENTIELS QUALITÉ DU CAMES

Référentiel révisé « Évaluation institutionnelle »
des Institutions d'Enseignement Supérieur
et de Recherche (IESR)

Mars 2018



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LES RÉFÉRENTIELS QUALITÉ DU CAMES

Référentiel révisé « Évaluation institutionnelle »
des Institutions d'Enseignement Supérieur
et de Recherche (IESR)

Mars 2018



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

PRÉAMBULE



En 2014, le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), dans le cadre de son Plan stratégique de développement (PSDC) d'une part, et du partenariat avec l'Union économique et monétaire (UEMOA), d'autre part, a élaboré et mis à la disposition des institutions d'enseignement supérieur et de recherche de son espace, des référentiels qualité pour l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des offres de formations et des programmes de recherche.

Ces outils d'amélioration de la qualité ont été renforcés par des référentiels pour l'évaluation de la formation ouverte et à distance (FOAD), des écoles doctorales ainsi que pour le développement des systèmes d'information dans les établissements d'enseignement supérieur.

Des modules de formation, partiellement à distance, à la gouvernance et au leadership des responsables d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche ont été également élaborés, afin de mieux accompagner ces acteurs de premier plan à asseoir une bonne vision stratégique et à développer une dynamique de changement et de progrès.

Le PSDC, faut-il le rappeler, est un programme structurant et innovant construit autour de sept axes, dont l'assurance qualité constitue la pierre angulaire :

- axe 1 « Élaboration d'un code d'éthique et de déontologie du CAMES » ;
- axe 2 « Modernisation de la gouvernance du CAMES » ;
- axe 3 « Réalisation d'une doublure virtuelle du CAMES » ;
- axe 4 « Renforcement de la démarche qualité » ;
- axe 5 « Soutien et valorisation de la formation, la recherche et l'innovation » ;
- axe 6 « développement de synergies, des partenariats et des programmes innovants » ;
- axe 7 « Renforcement du rayonnement et de la visibilité du CAMES ».

Pour opérationnaliser et favoriser une bonne appropriation de ces référentiels, un projet pilote d'évaluation des universités africaines (2015-2018), initié par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), et mis en œuvre en partenariat avec le CAMES et l'appui financier de l'UEMOA, a été implémenté. Le projet a impliqué 14 établissements d'enseignement supérieur qui ont été accompagnés par des experts désignés par le CAMES et l'AUF dans leur exercice d'autoévaluation, après avoir bénéficié d'une formation préalable à l'utilisation des référentiels du CAMES, à Léo au Burkina Faso, en mai 2015.

Lors de l'atelier bilan du projet, en mars 2017, au siège du CAMES, à Ouagadougou, au Burkina Faso, il a été recommandé que l'IFGU et le CAMES mettent en place deux groupes de travail issus des experts accompagnateurs impliqués dans l'expérience pilote sus évoquée, pour (i) proposer des ajustements pertinents sur les référentiels, sur la base des réalités rencontrées sur le terrain et (ii) élaborer un guide méthodologique de l'autoévaluation suivant le référentiel du CAMES.

Dans cette dynamique, le CAMES a confié cette mission à un groupe d'experts comprenant les Professeurs Joseph AKA, Abdoul Aziz ISSA DAOUDA, Abdel Karim KOUMARE et Brusil Miranda METOU, à qui je voudrais rendre un hommage bien mérité, pour la qualité du travail accompli et le professionnalisme.

Le document proposé par les experts, objet de cette édition, a été validé de manière participative et inclusive par les experts et les acteurs du CAMES, ses instances scientifique (Comité consultatif général, CCG) et politique (Conseil des Ministres), conformément aux procédures de notre Institution panafricaine de référence en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Au moment où vous allez prendre connaissance de ces outils pratiques de travail, il me paraît opportun de vous demander de vous joindre à nous, pour exprimer notre gratitude à tous les acteurs, avec en bonne place l'UEMOA et l'AUF, qui ont contribué à la réalisation de cette entreprise qui, de manière indéniable, renforce la mission du CAMES, en tant qu'agence régionale d'assurance qualité et d'accréditation, au service du développement socio-économique durable des Etats membres.

Désormais les outils sont à notre disposition, il nous faut donc résolument oser et agir ensemble, pour accélérer la transformation de nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche, au-delà de nous-mêmes.

Professeur Bertrand MBATCHI

Secrétaire Général

1^{ère} PARTIE

RÉFÉRENTIEL POUR
L'ÉVALUATION
INSTITUTIONNELLE
DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE RECHERCHE DES ÉTATS
MEMBRES DU CAMES

LIGNES DIRECTRICES

Ce projet de référentiel s'applique à cinq (05) domaines :

A	<p>LA POLITIQUE DE FORMATION (07 CHAMPS, 32 RÉFÉRENCES, 90 CRITÈRES ET 180 PREUVES)</p> <p>LES CHAMPS DE LA POLITIQUE DE FORMATION</p> <p>A.I - L'offre de formation et son pilotage</p> <p>A.II - La mise en œuvre de l'offre de formation</p> <p>A.III - L'évaluation et la révision des programmes</p> <p>A.IV - Le contrôle des connaissances et apprentissages des étudiants</p> <p>A.V - La formation doctorale</p> <p>A.VI - La formation continue</p> <p>A.VII - Les étudiants : de l'accueil à l'insertion professionnelle</p>
B	<p>LA POLITIQUE DE RECHERCHE (03 CHAMPS, 10 RÉFÉRENCES, 34 CRITÈRES ET 62 PREUVES)</p> <p>LES CHAMPS DE LA POLITIQUE DE RECHERCHE</p> <p>B.I - L'organisation, la structuration de la recherche</p> <p>B.II - Les relations et partenariats scientifiques</p> <p>B.III - La valorisation de la recherche</p>
C	<p>LA GOUVERNANCE DE L'INSTITUTION AU SERVICE DE SES MISSIONS (07 CHAMPS, 23 RÉFÉRENCES, 85 CRITÈRES ET 150 PREUVES)</p> <p>LES CHAMPS DE LA GOUVERNANCE</p> <p>C.I - L'exercice de l'autonomie</p> <p>C.II - L'institution et ses composantes</p> <p>C.III - Les partenariats</p> <p>C.IV - La gestion des ressources humaines</p> <p>C.V - La gestion financière</p> <p>C.VI - La gestion des systèmes d'information</p> <p>C.VII - La gestion des fonctions logistiques</p>
D	<p>LA VIE À L'UNIVERSITÉ (03 CHAMPS, 09 RÉFÉRENCES, 23 CRITÈRES ET 40 PREUVES)</p> <p>LES CHAMPS DE LA VIE À L'UNIVERSITÉ</p> <p>D.I - L'accueil et la prise en charge des étudiants et des personnels</p> <p>D.II - Les activités sportives, culturelles et artistiques</p> <p>D.III - Les conditions de vie favorisant l'épanouissement personnel et psychosocial de tous les acteurs</p>
E	<p>RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE (04 CHAMPS, 04 RÉFÉRENCES, 08 CRITÈRES ET 17 PREUVES)</p> <p>E.I - La citoyenneté</p> <p>E.II - L'égalité des chances</p> <p>E.III - L'éthique et déontologie</p> <p>E.IV - Le développement durable</p>

Ce référentiel comporte cinq (05) domaines qui couvrent chacun plusieurs champs. Chaque champ regroupe plusieurs références, elles mêmes déclinées en critères.

DOMAINES		CHAMPS	REF	CRIT	PREUVE	
A.	La politique de formation	A.1	L'offre de formation	10	32	66
		A.2	La mise en œuvre de l'offre de formation	03	10	17
		A.3	L'évaluation et la révision des programmes de formation	02	10	20
		A.4	Le contrôle des connaissances et des apprentissages des étudiants	04	04	08
		A.5	La formation doctorale	03	07	15
		A.6	La formation continue	01	03	07
		A.7	Les étudiants : de l'accueil à l'insertion professionnelle	09	24	47
B.	La politique de recherche	B.1	L'organisation, la structuration de la recherche	07	23	44
		B.2	Les relations et partenariats scientifiques	01	05	07
		B.3	La valorisation de la recherche	02	06	11
C.	La gouvernance de l'institution au service de ses missions	C.1	L'exercice de l'autonomie	06	27	37
		C.2	L'institution et ses composantes	04	10	14
		C.3	Les partenariats	03	05	12
		C.4	La gestion des ressources humaines	02	09	13
		C.5	La gestion financière	03	16	28
		C.6	La gestion des systèmes d'information	02	06	15
		C.7	La gestion des fonctions logistiques	03	12	31
D.	La Vie à l'université/ école/institut	D.1	L'accueil et la prise en charge des étudiants et des personnels	03	06	09
		D.2	Les activités sportives, culturelles et artistiques	03	08	13
		D.3	Les conditions de vie favorisant l'épanouissement personnel et psychosocial de tous les acteurs	03	09	18
E.	Responsabilité sociétale	E.1	La citoyenneté	01	02	06
		E.2	L'égalité des chances	01	03	06
		E.3	L'éthique et déontologie	01	01	01
		E.4	Le développement durable	01	02	04
05		24	78	240	449	

A LA POLITIQUE DE FORMATION

A.I - L'OFFRE DE FORMATION

L'institution veille à la qualité et à la cohérence de l'offre de formation dans le contexte de l'enseignement supérieur et de la recherche des Etats membres du CAMES. Elle met en œuvre les dispositifs qui permettent de l'améliorer.

Référence A.I.1. L'institution propose une offre de formation en adéquation avec ses missions et son environnement (politique, scientifique, socioprofessionnel) et le contexte international.

Critère 1 L'institution a clairement défini ses missions

Preuve 1 Existence d'un document spécifiant toutes les missions de l'institution

Critère 2 L'institution se donne les moyens de connaître son public (sa clientèle).

Preuve 1 Existence de dispositifs (physique, et virtuel) de communication

Preuve 2 Existence de rapports d'études de marché des besoins d'emploi

Preuve 3 Existence de rapports d'études sur la satisfaction des clientèles

Critère 3 L'institution a défini ses grands domaines de formation.

Preuve 1 Existence d'un document spécifiant les domaines de formation

Critère 4 L'institution a une politique d'accueil des étudiants adaptée à son offre de formation (territoires couverts par type de formation, politique internationale de recrutement, formations à distance, ...).

Preuve 1 Existence d'un document de politique d'accueil des étudiants adapté à l'offre de formation

Preuve 2 Existence de moyens et systèmes (guichets spécifiques et site internet, etc.) pour l'accueil des étudiants en fonction de l'offre de formation

Critère 5 L'institution associe le milieu professionnel à l'élaboration de l'offre de formation.

Preuve 1 Existence de conventions de partenariat relativement à l'offre de formation

Preuve 2 Rapports ou PV des séances de travail

Critère 6 L'offre de formation de l'institution est organisée de manière cohérente dans les structures de formation (UFR, Facultés et Ecoles).

Preuve 1 Existence d'une planification de l'offre de formation dans les structures de formation de l'institution

Preuve 2 Existence d'un guide de l'étudiant contenant l'offre de formation de l'institution

Critère 7 Les demandes de création de programmes de formation diplômante sont examinées et classées par les comités scientifique et pédagogique.

Preuve 1 Existence de document de procédure de création des programmes de formation diplômante

Preuve 2 Existence de rapports d'examen des demandes de création

Preuve 3 Existence d'un document qui classe les demandes en fonction de critères arrêtés par les comités

Référence A.I.2. L'offre de formation est cohérente au regard du projet d'établissement et/ou du plan stratégique de l'institution.

Critère 1 Les demandes de création de formations diplômantes s'inscrivent dans les objectifs du projet d'établissement de l'institution.

Preuve 1 Existence d'une politique de création de formations diplômantes dans le projet d'établissement

Critère 2 L'offre de formation est encadrée au niveau central.

Preuve 1 L'offre de formation est approuvée au niveau central

Critère 3 L'élaboration de l'offre de formation associe les structures de formation de l'institution.

Preuve 1 Existence d'un document de procédure formalisée relatif à l'élaboration de l'offre de formation impliquant toutes les structures de formation de l'institution

Preuve 2 Rapports ou PV des séances de travail

Référence A.I.3. L'offre de formation est cohérente au regard des objectifs aux plans national, régional et international.

Critère 1 L'institution a une politique visant à assurer la cohérence de l'offre de formation nationale et régionale.

Preuve 1 Existence d'un document de procédure formalisée relatif à la pertinence de l'offre de formation au niveau national

Preuve 2 Existence d'un document de procédure formalisée relatif à la pertinence de l'offre de formation au niveau régional

Critère 2 L'institution a une politique de création de programmes cohérents de formation diplômante de type international.

Preuve 1 Existence d'un document de procédure formalisée relatif à la pertinence de l'offre de formation au niveau international

Critère 3 L'offre de formation intègre des formations spécifiques dédiées aux enseignants

Preuve 1 Existence des programmes de formation spécifique dédiée aux futurs enseignants

Référence A.I.4. L'institution diffuse son offre de formation

Critère 1 Les catalogues présentent clairement toutes les informations relatives aux programmes de formations (intitulé, objectifs, cible, débouchés, conditions d'accès, contenu de la formation, parcours, etc.).

Preuve 1 Existence d'un guide d'étudiant

Preuve 2 Existence de catalogues des programmes de formation

Critère 2 Les catalogues de formation sont affichés sur des tableaux à l'adresse des étudiants ou disponibles sur le site web de l'institution.

Preuve 1 Existence d'une politique d'information et communication sur l'offre de formation

Preuve 2 Existence de tableaux d'affichage et d'un site web accessible

Référence A.I.5. Les programmes de formation sont adaptés aux moyens de l'institution.

Critère 1 Les volumes horaires des formations sont conformes aux standards retenus.

Preuve 1 Existence des textes spécifiant les volumes horaires des formations en rapport avec les compétences visées pour les apprenants

Preuve 2 Existence de maquettes pédagogiques dans les documents de création de l'offre de formation

Preuve 3 Existence de maquettes pédagogiques dans les catalogues de formation

Critère 2 L'offre de formation est organisée de façon compatible avec les charges des enseignants (recherche, dialogue pédagogique entre enseignants et avec les étudiants, administration).

Preuve 1 Existence des textes régissant les charges de travail des différentes catégories d'enseignant

Critère 3 Les enseignements dispensés par les enseignants-chercheurs sont compatibles avec leur qualification.

Preuve 1 Existence d'une liste des enseignants-chercheurs avec leur statut et les volumes horaires redevables à l'institution

Preuve 2 Existence d'une liste affectant les cours aux enseignants-chercheurs pour chaque programme de formation

Critère 4 Les volumes horaires complémentaires sont maîtrisés par l'institution au plan financier.

Preuve 1 Existence d'un document validé par l'institution attestant le volume horaire complémentaire pour chaque enseignant-chercheur de l'institution

Preuve 2 Existence d'un document financier validé par l'institution relativement aux heures complémentaires

Référence A.I.6. Les programmes de formation respectent les exigences du LMD.

Critère 1 Les programmes de formation permettent une orientation progressive de l'étudiant.

Preuve 1 Existence dans le programme de formation des cours obligatoires et des cours optionnels.

Preuve 2 Existence de différentes sessions d'inscription dans un programme de formation donné

Critère 2 Les programmes de formation préparent efficacement à une sortie de la licence ou à l'entrée dans un master.

Preuve 1 La licence permet d'accéder à un poste de travail adéquat

Preuve 2 La licence prépare à la maîtrise de recherche et à la maîtrise professionnelle

Critère 3 Des dispositifs de réorientation sont mis en place en interne ou en liaison avec d'autres académies et connus de tous les acteurs.

Preuve 1 Existence de passerelles formalisées

Référence A.I.7. Les programmes de formation du niveau master s'appuie sur la recherche et sur des collaborations avec le monde industriel et le monde économique.

Critère 1 Des professionnels chevronnés du monde industriel et économique participent aux enseignements des masters.

Preuve 1 Existence d'une liste des formateurs et leur curriculum vitae rempli selon le modèle de l'institution

Preuve 2 Existence de contrats de vacation spécifiant le volume horaire de chaque professionnel

Critère 2 Un comité de coordination pédagogique associe partenaires du monde professionnel et équipes pédagogiques au sein de chaque master

Preuve 1 Existence d'un comité de coordination pédagogique

Preuve 2 Existence de modalités de fonctionnement de ce comité

Preuve 3 Existence de rapports d'activité de ce comité

Critère 3 Les projets et les stages font l'objet d'une collaboration soutenue entre les équipes universitaires et un groupe régulier d'entreprises, d'institutions et de collectivités.

Preuve 1 Existence d'un bureau de stages pour étudiants

Preuve 2 Existence de conventions de stage

Preuve 3 Existence de rapports d'activité de ce bureau

Critère 4 L'institution a une connaissance du bassin d'emploi.

Preuve 1 Existence d'un service de placement des étudiants formés

Preuve 2 Existence d'un site web du service de placement

Preuve 3 Existence d'une association des diplômés au travail

Référence A.I.8. Les programmes de formation sont conçus pour favoriser la mobilité interne (intra institutionnelle) et externe (inter pays, inter Etats membres du CAMES, intra africaine, vers l'Europe et monde) des étudiants.

Critère 1 Le dispositif LMD proposé par l'institution est lisible en rapport avec la mobilité.

Preuve 1 Existence d'un document relatif à la mobilité inter programme et intra institutionnelle

Preuve 2 Existence d'un document relatif à la mobilité inter institutionnelle

Preuve 3 Existence de conventions incluant les acquis de formation entre les différentes institutions des Etats membres du CAMES et entre les différentes structures de l'institution et le reste du monde

Critère 2 L'enseignement des langues vivantes est cohérent à la politique de l'institution

Preuve 1 Existence de cours d'anglais comptabilisés ou non dans la formation diplômante

Preuve 2 Existence d'un test d'anglais à réussir par tous les étudiants

Critère 3 L'enseignement des TIC est cohérent à la politique de l'institution

Preuve 1 Existence de cours de TIC comptabilisés ou non dans la formation diplômante

Preuve 2 Existence d'un test en TIC à réussir par tous les étudiants

Référence A.I.9. Les programmes de formation préparent à l'insertion professionnelle.

Critère 1 Des stages sont intégrés aux parcours de formation des étudiants.

Preuve 1 Existence de conventions de stage signées

Preuve 2 Existence de rapports de stage d'étudiants validés par l'encadreur terrain du stage

Référence A.I.10. L'institution propose des modes de formation variés (FOAD, FAD, en alternance..)

Critère 1 L'institution a une politique de formation variée

Preuve 1 Existence d'un document de politique relatif aux formations variées de type FOAD, FAD et en alternance

Preuve 2 Existence de programmes de formation de type FOAD, FAD et en alternance

Critère 2 L'institution dispose de ressources adaptées à ce type de formation

Preuve 1 Existence d'un campus numérique fonctionnel

Preuve 2 Existence de listes relatives aux personnes formées

Preuve 3 Existence de listes relatives aux personnes en formation

A.II - LA MISE EN ŒUVRE DE L'OFFRE DE FORMATION

L'institution garantit l'accès, le bon déroulement et la validité de son offre de formation. Elle évalue et améliore en permanence la pédagogie liée à cette offre.

Référence A.II.1. L'institution dispose de structures de pilotage des programmes de formation.

Critère 1 L'institution dispose d'une politique de pilotage de son offre de formation.

Preuve 1 Existence d'un document de pilotage de l'offre de formation

Critère 2 L'institution dispose de comités pédagogique et scientifique au niveau central et dans les structures de formation.

Preuve 1 Existence de comités pédagogiques

Preuve 2 Existence de comités scientifiques

Preuve 3 Existence de rapports d'activités de ces comités

Critère 3 Les structures de formation disposent d'équipes pédagogiques/départements.

Preuve 1 Existence de documents relatifs aux équipes pédagogiques/départements

Preuve 2 Existence de rapports semestriels d'activités

Critère 4 Les structures de formation disposent de commission d'examen.

Preuve 1 Existence de document relatif à la commission d'examen de chaque structure de formation

Preuve 2 Existence de rapports semestriels d'activités de ces commissions

Critère 5 L'institution favorise la gestion automatisée des examens.

Preuve 1 Pourcentage de structures de formation ayant une gestion automatisée des examens

Référence A.II.2. Les formations annoncées sont mises en œuvre dans de bonnes conditions.

Critère 1 L'institution dispose d'un plan de mise en œuvre des offres/programmes de formations.

Preuve 1 Existence d'un plan de mise en œuvre et de suivi des offres/programmes de formations

Preuve 2 Existence d'une cellule de suivi

Preuve 3 Existence de rapports semestriels d'activités de cette cellule

Critère 2 Les supports des cours sont accessibles aux étudiants.

Preuve 1 Existence d'une charte de diffusion des supports de cours (papier et électronique)

Preuve 2 Existence d'une liste de diffusion de la charte (structures, équipes pédagogiques, départements et étudiants)

Critère 3 Les stages et projets font l'objet d'un encadrement spécifique.

Preuve 1 Existence d'un document de procédure formalisée de suivi des stages et projets des étudiants

Référence A.II.3. L'institution attribue titres et grades de manière incontestable.

Critère 1 L'institution dispose d'une procédure d'attribution des titres et grades connue de toutes les parties prenantes.

Preuve 1 Existence d'un document de procédure formalisée régissant l'attribution des titres et grades

Critère 2 Les règles et conditions d'examen sont adoptées et mises en œuvre par les conseils et sont connues de tous.

Preuve 1 Existence d'un document de procédure formalisée régissant les examens dans chaque structure de formation (organisation, anonymat, correction, prise de décision par un jury, publication des résultats, etc.)

A.III - L'ÉVALUATION ET LA RÉVISION DES PROGRAMMES DE FORMATION

Référence A.III.1. Les programmes de formation font l'objet d'une évaluation régulière.

Critère 1 L'institution a une procédure ou un plan de révision périodique des programmes de formation en réponse aux exigences du métier.

Preuve 1 Existence d'une procédure ou d'un plan formalisé de révision périodique

Preuve 2 Existence d'enregistrements relatifs aux enseignements dispensés

Preuve 3 Existence d'un rapport d'analyse des données de ces enregistrements

Critère 2 Les enseignements sont évalués régulièrement.

Preuve 1 Existence d'un document de procédure formalisée d'évaluation des enseignements

Preuve 2 Existence de rapports de ces évaluations

Critère 3 Les étudiants sont associés aux évaluations des enseignements et des formations.

Preuve 1 Existence d'une grille d'évaluation des enseignements par les étudiants

Preuve 2 Existence de rapports de ces évaluations

Critère 4 Les résultats des examens et des concours sont analysés et diffusés.

Preuve 1 Existence de rapports d'analyse d'items d'examen

Preuve 2 Existence d'une liste de diffusion du rapport aux enseignants

Critère 5 Des commissions s'appuient sur les résultats des évaluations pour faire évoluer l'offre de formation et les enseignements.

Preuve 1 Existence de rapports de séances de travail relatif à l'évolution des programmes de formation

Preuve 2 Rapport de docimologie de l'évaluation de l'année n-1

Critère 6 L'institution met en place des modalités de coordination pédagogique pour assurer la cohérence des contenus de formation.

Preuve 1 Existence d'une procédure formalisée de vérification de la cohérence des contenus de formation

Preuve 2 Existence de rapports d'activités des comités pédagogiques relatifs à la cohérence des contenus de formation

Référence A.III.2. L'institution assure l'amélioration continue de la pédagogie.

Critère 1 L'institution met à disposition des moyens didactiques appropriés.

Preuve 1 Existence de salles de formation appropriées et suffisantes

Critère 2 L'institution assure un soutien à l'expérimentation pédagogique.

Preuve 1 Existence de dispositifs de soutien à l'expérimentation pédagogique

Preuve 2 Existence de formations des formateurs en pédagogie

Critère 3 L'engagement pédagogique des enseignants-chercheurs est pris en compte lors de leurs promotions

Preuve 1 Existence d'un document attestant que l'enseignant a suivi une formation en pédagogie

Preuve 2 Existence de rapports relatifs aux enseignements effectivement dispensés et leurs volumes horaires annuels, aux surveillances des examens et aux corrections des examens

Critère 4 Les différents personnels concernés sont associés à la mise en œuvre des programmes de formation.

Preuve 1 Existence de listes de présence des différentes séances de travail relatives à la mise en œuvre des programmes de formation

Preuve 2 Existence de rapports d'activités sur la mise en œuvre des programmes de formation

A.IV - LE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES APPRENTISSAGES DES ÉTUDIANTS

Référence A.IV.1. L'institution a une stratégie de validation des apprentissages (y compris les stages) tout au long des parcours de formation.

Critère 1 L'institution approuve les procédures de validation des apprentissages (y compris les stages) des structures de formation

Preuve 1 Existence des procédures de validation des apprentissages et des stages

Preuve 2 Existence de rapports d'approbation des procédures de validation des apprentissages et des stages

Référence A.IV.2. Les épreuves d'évaluation sont en cohérence avec les objectifs d'apprentissage.

Critère 1 Les outils d'évaluation des apprentissages sont fidèles et valides

Preuve 1 Existence d'un rapport issu de l'analyse des outils d'évaluation

Référence A.IV.3. Les modalités de contrôle des connaissances sont objectives, équitables, fiables, publiées et communiquées.

Critère 1 Les structures de formation appliquent des procédures formalisées de contrôle de connaissances.

Preuve 1 Existence de procédures formalisées spécifiant les modalités de contrôle des connaissances

Preuve 2 Existence d'un mode de diffusion (sur site web ou équivalent) de ces procédures à toutes les parties prenantes

Référence A.IV.4. L'institution veille à la proclamation des résultats d'examens selon le calendrier établi.

Critère 1 Les structures de formation disposent de canaux de diffusion des résultats d'examen connus des étudiants

Preuve 1 Existence de supports de diffusion des résultats d'examen

Preuve 2 Les résultats d'examen sont publiés conformément aux délais établis

Preuve 3 Les étudiants ont leur résultat dans les délais

A.V - LA FORMATION DOCTORALE

Référence A.V.1. L'institution développe une stratégie de formation doctorale pertinente.

Critère 1 La formation doctorale prend en compte les questions relatives au développement

Preuve 1 L'institution dispose de la liste des préoccupations du pays en matière de développement

Preuve 2 L'institution dispose de la liste à jour des thèses produites ou en cours dans l'institution

Preuve 3 La confrontation des deux listes indique une cohérence entre ces listes

Critère 2 La formation doctorale tient compte du renouvellement du personnel enseignant dans toutes les spécialités

Preuve 1 Existence d'une planification des besoins en effectif enseignant

Preuve 2 Les thèses produites ou en cours prennent en compte les besoins futurs des structures de formation en enseignants

Référence A.V.2. L'institution garantit la qualité des formations doctorales

Critère 1 L'institution fait endosser les travaux scientifiques par des équipes de recherche reconnues

Preuve 1 Existence d'un document attestant l'endossement des travaux scientifiques

Critère 2 L'institution développe des stratégies de coopération nationale et internationale.

Preuve 1 Existence de conventions entre les structures de formation doctorale et des centres de recherche (nationale et ou étrangère)

Preuve 2 Existence de conventions entre les structures de formation doctorale et celles d'autres universités (nationale et ou étrangère)

Référence A.V.3. L'institution développe un dispositif efficace d'encadrement des thèses de doctorat.

Critère 1 L'institution définit des directives et des normes d'encadrement compatibles avec les usages nationaux et internationaux

Preuve 1 Les ratios d'encadrement sont compatibles aux normes nationales et internationales

Preuve 2 Existence d'une procédure formalisée relative à l'encadrement des thèses de doctorat

Critère 2 L'institution dispose de fonds de soutien à l'encadrement des thèses de doctorat.

Preuve 1 Existence d'une ligne budgétaire adéquate destinée à soutenir les doctorants

Preuve 2 Existence d'une procédure formalisée, simplifiée et allégée relative au décaissement de ces fonds

Critère 3 L'institution dispose des ressources qui garantissent un encadrement de qualité des thèses de doctorat.

Preuve 1 Existence d'un document de politique de gestion centralisée des ressources techniques qui garantissent une recherche de qualité

Preuve 2 Existence de laboratoires conformes aux standards nationaux et internationaux en matière de recherche de qualité

Preuve 3 Existence d'une procédure formalisée, simplifiée relative à l'accès des doctorants aux laboratoires dont ils ont besoin.

A.VI - LA FORMATION CONTINUE

Référence A.VI.1. La formation continue est partie intégrante de l'offre de formation

Critère 1 L'institution conçoit et met en œuvre son offre de formation dans la perspective de la formation tout au long de la vie.

Preuve 1 Existence d'un guide et de catalogues des formations continues

Preuve 2 Existence de PV de délibération portant création de ces formations continues

Preuve 3 Les programmes de formation continue sont mise en œuvre régulièrement

Critère 2 Les formations continues qualifiantes et diplômantes sont organisées pour répondre aux besoins des différents types de publics (en reprise d'études, en apprentissage, salariés, ...).

Preuve 1 Existence de rapports d'études relatives aux besoins de formation des différents types de publics

Preuve 2 Taux de participation des différents types de publics aux formations continues

Critère 3 L'institution dispose d'un service de validation des acquis de l'expérience(VAE) conformément aux textes réglementaires existants

Preuve 1 Existence d'une procédure formalisée de validation des acquis de l'expérience

Preuve 2 Les acquis de l'expérience sont validés par le service de validation (service des équivalences)

A.VII - LES ÉTUDIANTS : DE L'ACCUEIL À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'institution s'organise pour prendre en compte, le mieux possible, les attentes de l'étudiant, au plan individuel et au plan collectif, de son entrée dans l'institution jusqu'à son insertion professionnelle.

Les services aux étudiants s'inscrivent dans la dynamique globale du projet d'établissement de l'institution ou de son plan stratégique. Ils visent à favoriser leur réussite sociale et professionnelle. Ils sont conçus de telle sorte qu'ils contribuent à construire l'autonomie individuelle et collective des étudiants, complément indispensable d'une formation de qualité.

L'institution veille à garantir de bonnes conditions de vie aux étudiants en développant le partenariat avec les centres nationaux et régionaux des œuvres universitaires, les collectivités locales, ...

Référence A.VII.1. L'institution a une stratégie pour l'accueil de ses clientèles

Critère 1 L'institution élabore des projections de ses effectifs à moyen terme

Preuve 1 Existence d'un document de projections des effectifs

Critère 2 L'institution organise de façon spécifique l'accueil des étudiants et de ses partenaires (journées portes ouvertes).

Preuve 1 Existence de rapports d'activité relatifs à l'organisation des journées portes ouvertes

Critère 3 L'institution accueille de façon spécifique ses nouveaux étudiants.

Preuve 1 Existence d'une procédure formalisée et actualisée pour l'accueil des nouveaux étudiants

Preuve 2 Existence d'un kit d'accueil pour le nouvel étudiant

Preuve 3 Existence d'une journée dédiée aux nouveaux étudiants

Critère 4 L'institution développe et met en œuvre un système pour l'accueil des étudiants étrangers.

Preuve 1 Existence d'une procédure formalisée d'accueil des étudiants étrangers

Preuve 2 Existence d'un guichet réservé aux étudiants étrangers

Preuve 3 Existence de rapports annuels relatifs à l'accueil des étudiants étrangers

Critère 5 L'institution propose une inscription en ligne avec paiement sur le site web.

Preuve 1 Existence d'un site web sécurisé dédié aux inscriptions

Preuve 2 Existence d'un reçu d'inscription électronique

Critère 6 Les horaires d'ouverture de différents services tiennent compte des moments de présence des étudiants sur les campus

Preuve 1 Les horaires d'ouverture adaptés sont communiqués et affichés

Preuve 2 Les horaires d'ouverture permettent d'assurer la continuité du service

Référence A.VII.2. L'institution développe une stratégie d'information pour ses étudiants.

Critère 1 L'institution dispose d'espaces (physique et/ou virtuel) dédiés aux informations relatives aux étudiants

Preuve 1 Existence d'espaces (physique et/ou virtuel) d'information destinés aux étudiants

Preuve 2 Existence d'une procédure formalisée de diffusion des informations à l'endroit des étudiants

Preuve 3 Chaque étudiant dispose d'une adresse électronique dédiée

Référence A.VII.3. L'institution a une stratégie de « counseling » et d'orientation en faveur de ses étudiants.

Critère 1 L'institution dispose d'un service de « counseling » et d'orientation.

Preuve 1 Existence d'une procédure formalisée d'orientation des étudiants

Preuve 2 Existence d'une liste des conseillers d'orientation

Preuve 3 Existence de rapports d'activité des conseillers d'orientation

Référence A.VII.4. L'institution développe une stratégie d'accompagnement des clientèles spécifiques (étudiants handicapés, sportifs de haut niveau...).

Critère 1 L'institution dispose d'un service d'accompagnement des clientèles spécifiques.

Preuve 1 Existence d'une procédure formalisée d'accompagnement des clientèles spécifiques.

Preuve 2 Existence de rapports d'activité du service d'accompagnement des clientèles spécifiques.

Référence A.VII.5. L'institution a une stratégie pour faciliter l'accès à la documentation pertinente et à jour.

Critère 1 L'institution a au moins un service commun chargé de rendre disponible la documentation scientifique à jour

Preuve 1 Existence de conventions entre le service commun de la documentation et les institutions documentaires de son environnement.

Preuve 2 Existence de documents concernant les taux de fréquentation par les étudiants de l'institution des services de documentation

Critère 2 Le service commun de documentation a une place centrale dans les activités de formation de l'institution

Preuve 1 Les acquisitions de documentation sont conformes aux listes de commande relatives aux offres de formation, aux thématiques de recherche.

Preuve 2 Les horaires d'ouverture sont communiqués, affichés et permettent d'assurer la continuité du service

Preuve 3 Les ressources documentaires électroniques sont accessibles de tous les postes de l'université et les autres ressources documentaires sont facilement accessibles.

Référence A.VII.6. L'institution propose aux étudiants de la licence (L1, L2, L3) des services de soutien pédagogique visant à faciliter leur réussite.

Critère 1 Un système de soutien à l'apprentissage est organisé.

Preuve 1 Existence d'une procédure formalisée de gestion du tutorat

Preuve 2 Existence d'une liste de tuteurs validée par l'institution

Critère 2 Des formations interactives en ligne sont mises à la disposition des étudiants.

Preuve 1 Existence d'un portail sur le site web de l'institution dédié aux compléments de cours

Critère 3 Une formation à la recherche documentaire est organisée dans les services de documentation pour les étudiants entrant en master

Preuve 1 Existence d'un module de formation à la recherche documentaire obligatoire, comptabilisé ou non et centralisé

Référence A.VII.7. L'institution met en place des formations non comptabilisées ou non dans les programmes menant à une diplomation.

Critère 1 L'institution a un dispositif central d'apprentissage des langues.

Preuve 1 Existence d'un programme de formation pour l'apprentissage des langues

Preuve 2 Existence de rapports d'évaluation sur l'apprentissage des langues

Critère 2 L'institution a un dispositif central de maîtrise des TIC.

Preuve 1 Existence d'un programme de formation relatif à la maîtrise des TIC

Preuve 2 Existence de rapports d'évaluation relatifs à la maîtrise des TIC

Référence A.VII.8. L'institution favorise la participation des étudiants à la gestion institutionnelle.

Critère 1 Les statuts de l'institution permettent la désignation de représentant d'étudiants dans les instances de décision.

Preuve 1 Existence d'une disposition du statut qui le prévoit

Critère 2 Existence des délégués étudiants par formation.

Preuve 1 Existence d'une disposition du statut qui le prévoit

Critère 3 L'institution recrute en priorité des étudiants pour effectuer des vacances liées aux services aux étudiants.

Preuve 1 Existence d'une procédure formalisée pour la gestion des vacances liées aux services aux étudiants

Critère 4 L'institution crée des emplois temporaires et/ou saisonniers réservés aux étudiants

Preuve 1 Existence d'une coopérative d'étudiants

Preuve 2 Existence de rapports d'activité de la cette coopérative

Critère 5 L'engagement de l'étudiant dans la vie de l'institution fait l'objet d'une reconnaissance spécifique.

Preuve 1 Existence d'une liste de prix de reconnaissance décernés aux étudiants engagés dans la vie de l'institution

Preuve 2 Existence d'une liste d'étudiants primés

Référence A.VII.9. L'institution favorise l'insertion professionnelle.

Critère 1 L'institution gère le placement de ses diplômés

Preuve 1 Existence d'un service de placement des étudiants diplômés

Preuve 2 Existence de rapports d'enquête d'insertion par filière.

Preuve 3 Existence de rapports d'activité du service de placement

Critère 2 L'institution propose des dispositifs d'aide à l'insertion.

Preuve 1 Existence de stages en entreprise

Preuve 2 Existence de rapports de stage

Critère 3 L'institution utilise les résultats des évaluations pour adapter son offre de formation aux demandes du marché.

Preuve 1 Existence de rapports d'études effectuées auprès des employeurs relatives à la pertinence des programmes offerts et des anciens diplômés.

Preuve 2 L'analyse des catalogues des programmes de formation offerts durant les cinq précédentes années montre qu'il y a une amélioration de la qualité des programmes

B LA POLITIQUE DE RECHERCHE

L'institution se donne les moyens de connaître et d'évaluer les activités et les potentialités de ses équipes de recherche. À cet effet, il peut s'appuyer sur les avis et expertises des différentes instances nationales qui ont pour mission d'évaluer la qualité scientifique des laboratoires, des programmes et éventuellement des personnes. Elle peut également associer un « Visiting Committee » composé de personnalités extérieures et chargé de conforter ses capacités d'analyse et de faire des propositions en matière de politique scientifique.

L'équipe de direction et le conseil scientifique connaissent l'environnement scientifique régional dans lequel l'institution est insérée. Ils se donnent les moyens de situer leur action dans un contexte national et international, et, en particulier, dans la perspective de la construction de la recherche dans l'espace CAMES.

Les délibérations du conseil scientifique, qui fondent les priorités de l'institution en matière de recherche, conduisent à des choix clairs dont les motivations sont communiquées à ses partenaires et à l'ensemble des acteurs concernés.

L'institution se donne les moyens de mettre en œuvre la politique ainsi annoncée, qu'il s'agisse des ressources humaines, des équipements ou des ressources financières.

Elle élabore une stratégie d'organisation, de structuration et de développement de la recherche. Elle élabore également des stratégies de relations/partenariats scientifiques et de valorisation de la recherche.

Les rubriques et les références de la politique de recherche

L'institution introduit tous les critères et preuves (niveau de preuve) qui lui semblent pouvoir contribuer à sa démonstration

B.1 - L'ORGANISATION ET LA STRUCTURATION DE LA RECHERCHE

L'institution se donne les moyens de bien connaître son potentiel de recherche par apport au contexte national et international. Elle assure sa politique de recherche, de valorisation et de diffusion de ses résultats.

Référence B.1.1. L'institution a des structures de pilotage et de mise en œuvre de sa recherche.

Critère 1 L'institution dispose d'un conseil scientifique, d'un comité d'éthique de la recherche et d'un service de la valorisation.

Preuve 1 Existence d'un conseil scientifique chargé de la recherche

Preuve 2 Existence d'un comité d'éthique de la recherche

Preuve 3 Existence d'un service de valorisation de la recherche

Critère 2 Toutes les structures de formation de l'institution disposent chacune d'équipes de recherche multidisciplinaires.

Preuve 1 Existence d'équipes de recherche multidisciplinaires

Critère 3 L'institution a une stratégie de reconstitution des équipes de recherche en fonction des besoins.

Preuve 1 Existence de documents permettant la reconstitution des équipes.

Preuve 2 Existence de documents traçant l'évolution de la composition des équipes de recherche.

Critère 4 L'institution suscite la création de structures fédératives de recherche.

Preuve 1 Existence de document de politique de création de structures fédératives de recherche.

Preuve 2 Existence de documents sur traçant l'évolution de la composition des équipes de recherche.

Référence B.I.2. L'institution stimule la recherche développement et définit ses priorités de recherche.

Critère 1 L'institution dispose d'un mécanisme de priorisation de la recherche

Preuve 1 Existence d'un plan de recherche qui priorise la recherche développement.

Critère 2 Le conseil scientifique éclaire les décisions des autres structures de l'institution en ce qui concerne la recherche.

Preuve 1 Existence d'un document national en matière de développement du pays sur 5 ans

Preuve 2 Existence de PV de séances de travail priorisant la recherche de l'institution.

Référence B.I.3. L'institution favorise la recherche multidisciplinaire et l'innovation.

Critère 1 L'institution a une politique qui encourage la recherche multidisciplinaire.

Preuve 1 Existence d'un document qui favorise la recherche multidisciplinaire

Critère 2 L'institution a une politique de soutien à l'innovation.

Preuve 1 Existence d'un fonds de soutien à l'innovation

Preuve 2 Existence de prix de l'innovation.

Référence B.I.4. L'institution met en œuvre ses priorités de recherche.

Critère 1 Les ressources disponibles pour la recherche sont réparties en fonction des priorités retenues par l'institution.

Preuve 1 Existence d'un document d'affectation des ressources en fonction des activités de recherche de l'institution.

Preuve 2 Existence de rapports annuels d'activités des équipes/unités/laboratoires/pôles de recherche

Critère 2 La politique documentaire des équipes/unités/laboratoires/pôles de recherche tient compte des thématiques de recherche.

Preuve 1 Existence d'une liste des thématiques de recherche

Preuve 2 Existence de listes de documents commandés

Critère 3 La documentation scientifique est facilement accessible ou visible à tous les postes d'enseignant-chercheur et chercheur de l'institution.

Preuve 1 Tous les bureaux des enseignant-chercheurs et chercheurs ont une connexion internet

Preuve 2 les principaux documents scientifiques sont facilement accessibles

Référence B.I.5. L'institution organise l'évaluation interne de sa recherche.

Critère 1 Le conseil scientifique procède à ses propres évaluations.

Preuve 1 Existence d'un rapport annuel d'évaluation interne de la recherche

Référence B.I.6. L'institution assure l'avenir de sa recherche et entretient son potentiel.

Critère 1 L'institution veille à l'intégration effective de ses doctorants dans les équipes de recherche.

Preuve 1 Existence d'une liste des doctorants avec leur équipe d'attache

Preuve 2 Nombre d'anciens doctorants recrutés dans l'institution

Critère 2 L'institution développe une politique d'insertion professionnelle des doctorants

Preuve 1 Nombre de lettres de recommandation rédigées en faveur des doctorants

Preuve 2 Nombre d'anciens doctorants recrutés dans d'autres institutions

Critère 3 L'institution a une stratégie d'accueil des chercheurs étrangers.

Preuve 1 Existence d'une politique d'accueil des chercheurs étrangers

Preuve 2 Existence d'une liste de chercheurs étrangers accueillis par année

Critère 4 L'institution a une stratégie de mobilité de ses enseignants-chercheurs et chercheurs.

Preuve 1 Existence d'une politique de mobilité de ses enseignants-chercheurs et chercheurs

Preuve 2 Existence d'une liste d'enseignants-chercheurs et chercheurs ayant bénéficié de l'année sabbatique.

Preuve 3 Existence d'une liste d'enseignants-chercheurs et chercheurs ayant bénéficié de bourse de perfectionnement par année

Critère 5 L'institution veille à ce que les chercheurs étrangers, accueillis à titre temporaire, participent à l'enseignement.

Preuve 1 Existence d'un contrat de vacation

Référence B.I.7. L'institution mène des activités de recherche doctorale.

Critère 1 L'activité de recherche doctorale est centrée sur les questions relatives au développement du pays

Preuve 1 L'institution dispose d'un document national de politique de développement prioritaire du pays

Preuve 2 Les thèses produites ou en cours reflètent les préoccupations des du pays en termes de développement

Critère 2 L'activité de recherche doctorale garantit le renouvellement du personnel enseignant-chercheur et chercheur dans toutes les spécialités

Preuve 1 Existence d'une planification des besoins en effectif enseignant-chercheurs et chercheurs

Preuve 2 Les thèses produites ou en cours prennent en compte les besoins futurs des structures de formation en enseignants-chercheurs et chercheurs

Critère 3 L'institution fait endosser les travaux scientifiques par des structures de recherche reconnues

Preuve 1 Existence d'un document attestant l'endossement

Critère 4 L'institution dispose de documents déterminant des normes d'encadrement compatibles avec les usages internationaux

Preuve 1 Les ratios d'encadrement sont compatibles aux normes internationales

Preuve 2 Existence d'une procédure formalisée relative à l'encadrement des thèses de doctorat

Critère 5 L'institution dispose de fonds de soutien à l'activité de recherche doctorale

Preuve 1 Existence d'une ligne budgétaire destinée à soutenir les doctorants

Preuve 2 Existence d'une procédure formalisée, simplifiée et allégée relative au décaissement de ces fonds

Preuve 3 Existence d'une liste de doctorants ayant bénéficiés de ces fonds

Critère 6 L'institution dispose des ressources techniques qui garantissent une recherche de qualité

Preuve 1 Existence de laboratoires conformes aux standards nationaux et internationaux en matière de recherche de qualité

Preuve 2 Existence d'une procédure formalisée, simplifiée relative à l'accès des doctorants aux laboratoires dont ils ont besoin.

Preuve 3 Les ressources documentaires électroniques sont accessibles à partir de tous les postes de l'université

B.II - LES RELATIONS ET LES PARTENARIATS SCIENTIFIQUES

Référence B.II.1. L'institution se situe dans le contexte national, régional et international de la recherche.

Critère 1 Les équipes de recherche sont organisées pour accéder à l'information (veille scientifique) et à la diffuser.

Preuve 1 Existence d'un document désignant Il y a au moins une personne chargée de la veille scientifique

Critère 2 L'institution est organisée pour répondre à un maximum d'appels d'offres nationaux, régionaux et internationaux.

Preuve 1 Existence d'une liste de soumissions à des appels d'offre par année

Preuve 2 Existence d'une liste de soumissions financées par année

Critère 3 Les relations avec les organismes de recherche font l'objet de conventions ou de partenariats

Preuve 1 Existence de conventions de partenariat entre les instituts et centres de recherche de l'institution et ceux d'autres institutions nationales et étrangères

Critère 4 L'institution développe des stratégies de coopération nationale et internationale.

Preuve 1 Existence de conventions de partenariat entre les structures de formation doctorale et les instituts et centres de recherche (nationale et étrangère)

Critère 5 L'institution favorise la participation des enseignants-chercheurs et des chercheurs aux colloques nationaux et internationaux.

Preuve 1 Existence de fonds conséquents pour financer la participation des chercheurs et des enseignants-chercheurs aux colloques

Preuve 2 Existence de conventions entre l'institution et les représentations diplomatiques pour accélérer la délivrance des visas aux enseignants-chercheurs et des chercheurs

B.III - LA VALORISATION DE LA RECHERCHE

Référence B.III.1. L'institution a une stratégie de communication et de diffusion de sa production scientifique.

Critère 1 L'institution favorise l'organisation de séminaires et colloques scientifiques locaux.

Preuve 1 Existence de fonds pour financer l'organisation de séminaires et colloques.

Preuve 2 Existence de rapports annuels d'activités relatifs aux séminaires et colloques organisés.

Critère 2 L'institution favorise la publication et la diffusion des résultats de la recherche, notamment par voie numérique.

Preuve 1 Existence d'un service d'édition scientifique.

Preuve 2 Existence de revues scientifiques couvrant tous les domaines de recherche universitaire.

Référence B.III.2. L'institution a une stratégie de valorisation et de transfert des résultats de la recherche.

Critère 1 L'institution a un service de valorisation de la recherche.

Preuve 1 Existence d'un service de la valorisation très actif

Preuve 2 Existence de rapports annuels d'activités de ce service

Critère 2 L'institution a une politique pour garantir la propriété intellectuelle.

Preuve 1 Existence d'une procédure formalisée d'accès à la propriété intellectuelle

Preuve 2 Existence d'une procédure formalisée de protection de la propriété intellectuelle

Critère 3 L'institution valorise les résultats de recherche directement applicable à la communauté.

Preuve 1 Existence d'un document qui atteste que l'institution participe à un incubateur en rapport avec les recherches effectuées dans l'institution.

Critère 4 L'institution développe une collaboration formalisée avec les opérateurs économiques, industriels et sociaux.

Preuve 1 Existence de conventions de partenariat

Preuve 2 Existence de produits issus de la valorisation des résultats de recherche

C LA GOUVERNANCE DE L'INSTITUTION AU SERVICE DE SES MISSIONS

L'institution met en œuvre son projet dans le cadre de ses missions définies par la loi et conformément aux règlements nationaux. Elle fait usage de son autonomie pour adapter et compléter par des dispositions spécifiques cette réglementation afin de répondre au mieux à ces missions et mener à bien son projet.

L'administrateur de l'institution et l'Équipe de direction disposent de l'information et des preuves nécessaires au pilotage de l'institution et à l'élaboration des projets stratégiques. Ils associent la communauté universitaire à la réflexion sur ces projets, en particulier sur le projet d'établissement qui fonde le contrat pluriannuel avec le Ministère, et à l'évaluation du bilan des réalisations dressé en fin de contrat.

L'institution veille à ses interactions avec son environnement, en particulier avec les autres institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Elle développe et entretient des relations suivies avec les collectivités locales et territoriales ainsi qu'avec le tissu économique national. Elle participe aux grands réseaux scientifiques et structurels nationaux, régionaux et internationaux.

Les champs et les références de la gouvernance

L'institution introduit tous les critères qui lui semblent pouvoir contribuer à sa démonstration

C.I - L'EXERCICE DE L'AUTONOMIE

L'institution est en situation de remplir ses missions, de réaliser son projet et le contrat qu'il a passé avec le ministère. L'administrateur, assisté de son Équipe de direction, pilote l'institution en toute transparence, dans le cadre des orientations adoptées par le Comité de Gestion ou le Conseil d'Administration et le Conseil d'université.

Référence C.I.1. L'institution et chacune de ses composantes et services communs disposent de statuts cohérents.

Critère 1 L'institution dispose d'un règlement intérieur.

Preuve 1 Existence d'un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'Administration ou Conseil d'université.

Critère 2 Les structures de formation et de recherche et services communs disposent de règlements intérieurs adaptés à la mise en œuvre de la politique de l'institution.

Preuve 1 Existence de règlements intérieurs pour chaque structure de formation, de recherche et services communs

Critère 3 L'institution s'interroge régulièrement sur l'adéquation de ses statuts à son développement.

Preuve 1 Existence d'un document qui institue la révision périodique des textes

Preuve 2 Existence de nouveaux statuts validés

Référence C.I.2. L'organisation interne permet un pilotage efficace de l'institution.

Critère 1 Le Président/Recteur/Directeur est désigné conformément aux dispositions en vigueur.

Preuve 1 Existence d'un document validé nommant l'administrateur de l'institution

Critère 2 Le Président/Recteur/Directeur exerce effectivement le pouvoir de gestion. Il prépare et présente le budget.

Preuve 1 Existence d'un texte spécifiant que l'administrateur est l'ordonnateur de l'institution

Preuve 2 Existence d'un document de budget validé par la conférence budgétaire

Preuve 3 Existence d'un PV qui mentionne la notification du budget au Conseil d'université/ Conseil d'Administration et aux composantes de l'institution

Critère 3 Le Président/Recteur/Directeur arrête la composition des différentes commissions/ comités/cellules spécialisés (pédagogique, scientifique, disciplinaire, prospective, etc.).

Preuve 1 Existence de décisions internes relativement à la création des différentes commissions et qui fixent leurs modalités de fonctionnement

Critère 4 Le Secrétaire Général exerce effectivement la responsabilité de l'administration sous l'autorité du Président/Recteur/Directeur.

Preuve 1 Existence d'un texte spécifiant les attributions du Secrétaire Général

Critère 5 Le Président/Recteur/Directeur propose la nomination des différents chefs de services centraux.

Preuve 1 Existence d'un texte/arrêté autorisant la nomination des différents chefs de service

Critère 6 Les Chefs de service centraux ont des missions clairement définies et les moyens de les mener à bien.

Preuve 1 Existence d'un texte fixant les attributions et missions des services centraux

Critère 7 L'institution décrit ses circuits de décision.

Preuve 1 Existence de procédures formalisées relatives aux décisions financière, administrative et académique

Référence C.I.3. Un débat démocratique existe au sein de l'institution.

Critère 1 Les dossiers soumis aux conseils sont de bonne qualité et sont diffusés préalablement à temps aux membres.

Preuve 1 Existence d'un outil de transmission (cahier, messagerie web) ou liste de diffusion de ces documents aux différents membres

Critère 2 Les conseils sont réunis périodiquement et sont le lieu de débats d'orientation.

Preuve 1 Existence de PV qui reflètent les débats sur l'ordre du jour et qui arrêtent les diligences

Critère 3 Les orientations et les décisions sont effectivement arrêtées.

Preuve 1 Existence de décisions internes prises par le Président/Recteur/Directeur relativement à ces questions

Critère 4 Les décisions sont appliquées et font l'objet d'un suivi.

Preuve 1 Existence de rapports d'activités qui rendent compte de l'application de ces décisions

Référence C.I.4. L'institution fait usage de sa marge d'autonomie.

Critère 1 L'institution a créé des instances en plus de celles qui existaient.

Preuve 1 Existence de décisions internes prises par le Président/Recteur/Directeur et qui créent ces instances additionnelles

Critère 2 L'institution a créé un service de promotion de la qualité.

Preuve 1 Existence d'une décision interne prise par le Président/Recteur/Directeur, qui crée le service de promotion de la qualité, et en fixe les attributions, les missions et en détermine le mode de fonctionnement

Critère 3 L'institution a créé une cellule prospective.

Preuve 1 Existence de décision interne prise par le Président/Recteur/Directeur, qui crée la cellule prospective, en fixe les attributions, les missions et en détermine le mode de fonctionnement.

Critère 4 L'institution a mis en place un ou des dispositif(s) d'observation et d'évaluation interne.

Preuve 1 Existence d'un ou plusieurs observatoire (s) et d'une cellule interne d'évaluation institutionnelle

Critère 5 L'institution a recours à des consultants extérieurs pour l'aider dans ses diagnostics.

Preuve 1 Existence d'un fichier étoffé des personnes ressources agissant comme consultants extérieurs

Preuve 2 Existence d'un contrat type relatif à l'engagement du consultant en charge de l'évaluation externe

Critère 6 L'institution s'est organisée pour obtenir des financements locaux et extérieurs.

Preuve 1 Existence de traces comptables fiables relatives à l'obtention de financements

Preuve 2 Existence de procédures formalisées relatives à la gestion de ces financements

Preuve 3 Existence de rapports d'activités relatifs à la gestion de ces financements

Référence C.I.5. L'institution dispose d'un plan de développement largement partagé.

Critère 1 Le plan de développement de l'institution a été largement discuté, notamment dans les conseils et dans les composantes.

Preuve 1 Existence de PV de séances de travail traces écrites attestant que le plan de développement de l'institution a fait l'objet de débats riches et francs

Critère 2 Le plan de développement intègre des perspectives à moyen terme et définit des objectifs assortis d'un dispositif de suivi et de mesure des résultats attendus.

Preuve 1 Existence d'un plan d'action et d'un plan de suivi de ces activités programmées

Critère 3 Toute création ou développement de campus extérieur doit faire l'objet de larges débats au sein de la communauté universitaire

Preuve 1 Existence de PV de séances de travail attestant que la création ou développement d'un campus extérieur a fait l'objet de débats riches et francs au sein de la communauté universitaire

Référence C.I.6. Chaque année, l'institution, au niveau central, produit et fait produire par ses différentes structures de formation et de recherche un rapport d'activité qui témoigne de la transparence de la gestion.

Critère 1 L'institution dispose des différents rapports annuels d'activités

Preuve 1 Existence d'un rapport annuel d'activité au niveau central

Preuve 2 Existence d'un rapport annuel d'activité au niveau de chaque structure de formation et de recherche

Preuve 3 Chaque rapport d'activités rend compte de l'état d'exécution des actions prévues dans le plan de développement

Critère 2 L'exécution du plan de développement fait l'objet d'une évaluation interne et externe.

Preuve 1 Existence d'un rapport d'évaluation interne du plan de développement

Preuve 2 Existence d'un rapport d'évaluation externe du plan de développement

Critère 3 Les rapports annuels d'activités sont présentés dans les différents conseils.

Preuve 1 Existence de PV attestant de l'approbation des rapports annuels d'activités présentés dans les différents conseils

Critère 4 Les rapports annuels d'activités sont diffusés dans toute l'institution.

Preuve 1 Existence d'une liste de la diffusion de ces documents auprès de toute la communauté universitaire

Preuve 2 Existence sur le site web (au moins interne) des rapports annuels d'activités de l'institution

C.II - L'INSTITUTION ET SES COMPOSANTES

Les composantes participent au plan de développement de l'institution. L'Équipe de direction de l'institution a la charge de la mise en œuvre opérationnelle des décisions prises par les instances de l'institution. Les compétences de gestion sont réparties entre les composantes et les services centraux selon des modalités liées à l'exercice de l'autonomie.

Référence C.II.1. La structuration de l'institution est adaptée à la réalisation de ses missions.

Critère 1 Les organes sont définis et adaptés

Preuve 1 Existence d'un organigramme fonctionnel et à jour

Critère 2 Les missions des organes sont clairement identifiées.

Preuve 1 Existence d'un document décrivant clairement les missions de chaque organe de l'institution

Critère 3 Le management interne des composantes ou des regroupements de composantes participe pleinement à la réalisation du plan de développement de toute l'institution.

Preuve 1 Existence de documents attestant de cette politique de management

Référence C.II.2. L'institution a des règles de répartition des compétences au sein de chaque fonction.

Critère 1 Les compétences et les délégations de pouvoir sont clairement identifiées.

Preuve 1 Existence d'un document relatif aux compétences et délégations de pouvoir

Référence C.II.3. Le Président/Recteur/Directeur facilite la prise de décision en suscitant le débat interne au sein des différents conseils de l'institution.

Critère 1 Les conseils comprennent des commissions techniques chargées d'instruire les dossiers dans les principaux domaines.

Preuve 1 Existence de décisions internes portant création des commissions techniques dans les structures

Preuve 2 Existence de rapports d'activités de ces commissions techniques

Critère 2 Les personnels administratif et technique (PAT/PATS) sont associés au débat interne selon des procédures formalisées adaptées à l'institution.

Preuve 1 Existence de procédures formalisées relatives à la participation des personnels administratif et technique aux débats internes

Critère 3 Les comptes rendus sont diffusés au-delà des membres des conseils.

Preuve 1 Existence d'une procédure de modalités de diffusion des informations auprès des membres de la communauté universitaire

Preuve 2 Existence d'une liste de diffusion ou un système d'accusé de réception électronique

Référence C.II.4. Les services communs contribuent à la mise en œuvre du plan de développement.

Critère 1 Les services communs établissent un programme d'activités lié au plan de développement de l'établissement.

Preuve 1 Existence, pour chaque service commun, d'un planning annuel des activités

Critère 2 Les services communs font un rapport annuel d'activité devant l'instance compétente.

Preuve 1 Existence d'un rapport annuel d'activité au niveau central concernant les services communs

Preuve 2 Existence d'un rapport d'activité au niveau de chaque service commun

Preuve 3 Chaque rapport d'activité rend compte de l'état d'exécution des actions prévues dans le plan de développement

Critère 3 Les responsables des services communs participent aux instances de décision de l'institution.

Preuve 1 Existence de procédures formalisées relatives à la participation des responsables des services communs à la prise de décision dans l'institution

C.III - LES PARTENARIATS

L'institution a une stratégie pour favoriser le développement de relations contractuelles au niveau national, régional et international.

L'institution a une stratégie d'aide à la mobilité et l'accueil des étudiants, doctorants, enseignants-chercheurs et chercheurs nationaux et étrangers dans le cadre de partenariats institutionnels.

Référence C.III.1. L'institution a une stratégie en matière d'insertion professionnelle.

Critère 1 L'institution a d'un dispositif d'information sur le développement économique national, régional et international.

Preuve 1 Existence d'un observatoire de l'insertion professionnelle des diplômés

Preuve 2 Existence d'un portail dédié à cet observatoire

Preuve 3 Existence de rapports annuels d'activités de cet observatoire

Référence C.III.2. L'institution a une stratégie en matière de mobilité internationale.

Critère 1 L'institution est engagée dans les programmes internationaux.

Preuve 1 Existence de conventions de partenariat entre l'institution et des programmes internationaux

Preuve 2 Existence de rapports annuels d'activités relatifs à ces conventions

Critère 2 L'institution a mis en place un dispositif d'aide à la mobilité des étudiants, des doctorants, des enseignants et des personnels.

Preuve 1 Existence d'un service de coopération internationale au sein de l'institution

Preuve 2 Existence de rapports annuels d'activités du service de la coopération

Critère 3 L'institution a une politique d'accueil des enseignants-chercheurs et chercheurs étrangers.

Preuve 1 Existence d'une procédure formalisée d'accueil des enseignants-chercheurs et chercheurs étrangers

Preuve 2 Existence de rapports annuels d'activités touchant à l'accueil des enseignants-chercheurs et chercheurs étrangers

Preuve 3 Nombre d'enseignants-chercheurs et chercheurs étrangers accueillis

Référence C.III.3. L'institution a une stratégie d'ouverture et de partenariat national, régional et international.

Critère 1 L'institution a défini des priorités dans sa stratégie de coopération avec les partenaires.

Preuve 1 Existence d'un document relatif à la stratégie de coopération de l'institution

Preuve 2 Existence de conventions et partenariats avec les autres universités et grandes écoles et les centres de recherche

Preuve 3 Existence de conventions et de partenariats publique/privé/société civile

C.IV - LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'institution a une véritable stratégie de gestion des personnels administratif et technique. La promotion des personnels enseignants et chercheurs se faisant par le CAMES.

Référence C.IV.1. L'institution a une stratégie de gestion des emplois et des compétences.

Critère 1 L'institution dispose d'une situation de ses emplois.

Preuve 1 Existence d'un document relatif à la situation des emplois disponible et à jour

Critère 2 Les employés exercent les prérogatives officiellement rattachées aux postes qu'ils occupent

Preuve 1 Existence de documents attestant que les employés jouissent effectivement et uniquement des prérogatives officiellement rattachées aux postes qu'ils occupent

Critère 3 L'institution a une politique de gestion prévisionnelle des emplois administratif et technique.

Preuve 1 Existence d'un document relatif à la politique de gestion prévisionnelle des emplois

Critère 4 L'institution recherche le meilleur équilibre entre recrutement externe et la promotion interne des personnels

Preuve 1 Existence de rapports périodiques relatifs au recrutement externe et la promotion interne des personnels.

Critère 5 L'institution se dote d'une stratégie d'évaluation de ses pratiques en matière de gestion prévisionnelle de l'emploi et des carrières (GPEC).

Preuve 1 Existence d'un document de stratégie en matière de GPEC

Preuve 2 Existence d'un document relatif à la procédure d'évaluation des pratiques GPEC

Preuve 3 Existence de rapports périodiques d'évaluation des pratiques GPEC

Critère 6 L'institution a un plan de formation du personnel administratif et technique

Preuve 1 Existence d'un plan pluriannuel et d'un plan annuel de formation du personnel administratif et technique

Preuve 2 Existence de rapports annuels d'activités relatifs à la mise en œuvre du plan de formation

Référence C.IV.2. L'institution a une stratégie d'enregistrement de la promotion et de la carrière du personnel enseignants-chercheurs et chercheurs.

Critère 1 Le bureau des enseignants-chercheurs et chercheurs de la DRH procède à des enregistrements optimisés.

Preuve 1 Existence d'un fichier à jour (physique et électronique) de tous les enseignants-chercheurs et chercheurs.

Critère 2 L'institution a des règles relatives au volume d'heures complémentaires assurées par les personnels enseignants-chercheurs et chercheurs.

Preuve 1 Existence d'une procédure formalisée et réaliste de la gestion des heures complémentaires

Preuve 2 Existence de rapports annuels d'activités sur la gestion des heures complémentaires

Critère 3 Les enseignant-chercheurs et chercheurs assumant des responsabilités administratives bénéficient d'un statut particulier et temporaire lié à leur fonction.

Preuve 1 Existence d'un statut particulier pour le Président/Recteur/Directeur, les Vice-présidents/Vice-recteurs, les Doyens/Directeurs et les Vice-doyens/Sous directeurs, etc.

C.V - LA GESTION FINANCIÈRE

Le budget traduit le projet d'établissement de l'institution.

Référence C.V.1. L'institution a les moyens de mener sa stratégie financière.

Critère 1 L'institution dispose d'un mécanisme de financement efficace

Preuve 1 Existence d'une procédure documentée sur le mécanisme de financement

Preuve 2 Existence de documents justificatifs des financements obtenus

Critère 2 L'institution dispose d'un service financier et d'un service comptable bien identifiés.

Preuve 1 Existence d'un service financier et un service comptable distincts

Preuve 2 Existence de rapports annuels d'activités de ces services

Critère 3 L'institution est dotée d'une procédure de passation des commandes

Preuve 1 Existence d'une procédure formalisée de passation de commandes

Preuve 2 Existence de PV de délibération de la commission de passation des commandes

Critère 4 L'institution est dotée d'un système transparent de répartition interne des ressources financières.

Preuve 1 Existence d'une procédure formalisée d'allocation des ressources qui tient compte du projet d'établissement/plan stratégique

Preuve 2 Existence d'un portail dédié à la diffusion du budget de l'institution

Critère 5 L'institution a mis en place une comptabilité analytique.

Preuve 1 Existence d'un document de procédure formalisée de paiement des factures

Critère 6 L'institution a mis en place une politique d'amortissement.

Preuve 1 Existence de plans d'amortissement de chaque type de bien

Preuve 2 Taux de remplacement de chaque type de bien

Critère 7 L'institution est dotée de règles de facturation interne.

Preuve 1 Existence d'une procédure formalisée relative à la facturation interne

Critère 8 L'institution établit parallèlement le compte financier et le bilan d'exécution du budget.

Preuve 1 Existence d'un rapport semestriel de l'état financier

Preuve 2 Existence d'un rapport semestriel de l'état d'exécution du budget

Référence C.V.2. La préparation du budget fait l'objet d'une procédure codifiée.

Critère 1 La procédure budgétaire est décrite dans des documents diffusés dans l'institution.

Preuve 1 Existence d'un document de procédure budgétaire

Critère 2 Le projet de budget prend en compte le projet d'établissement de l'institution.

Preuve 1 Existence d'un projet d'établissement de l'institution

Preuve 2 Existence d'un projet de budget de l'institution conforme au projet d'établissement

Critère 3 Le projet de budget fait l'objet d'un débat au sein du Conseil de l'institution.

Preuve 1 Existence d'un PV ou un rapport du Conseil de l'institution avec pour ordre du jour le projet de budget de l'institution

Critère 4 L'institution valide le projet de budget.

Preuve 1 Existence d'un PV du conseil qui valide en interne le projet de budget.

Critère 5 Le Président/Recteur/Directeur présente son budget à la conférence budgétaire.

Preuve 1 Existence d'un rapport mentionnant les observations faites.

Preuve 2 Existence d'un budget définitif de l'institution

Critère 6 Le Président/Recteur/Directeur communique le budget notifié au Conseil d'université ou au Conseil d'administration pour arbitrage.

Preuve 1 Existence d'un PV ou d'un rapport du Conseil de l'institution avec pour ordre du jour le budget notifié de l'institution

Référence C.V.3. L'institution a une politique de contrôle budgétaire et de gestion.

Critère 1 L'institution a un dispositif de contrôle budgétaire.

Preuve 1 Existence d'un texte qui nomme un contrôleur budgétaire auprès de l'institution

Preuve 2 Existence d'un service de contrôle budgétaire

Preuve 3 Existence des rapports annuels relatifs au contrôle budgétaire

Critère 2 L'institution a un dispositif de contrôle de gestion

Preuve 1 Existence d'un texte qui nomme un contrôleur de gestion auprès de l'institution

Preuve 2 Existence d'un service autonome de contrôle de gestion

Preuve 3 Existence de rapports annuels relatifs au contrôle de gestion

C.VI - LA GESTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Référence C.VI.1. L'institution développe une stratégie de systèmes d'information.

Critère 1 L'institution dispose d'un schéma directeur informatique (SDI).

Preuve 1 Existence d'un schéma directeur /plan directeur informatique de l'institution

Preuve 2 Existence d'un service informatique qui coordonne les activités du plan directeur

Preuve 3 Existence des rapports annuels d'activités relatifs aux activités du plan directeur

Critère 2 L'institution développe une politique intranet.

Preuve 1 Taux couverture de déploiement des TIC sur tout l'espace universitaire.

Preuve 2 Existence d'équipement du service informatique (serveurs, pro logiciels)

Critère 3 L'institution est visible en interne et à l'extérieur.

Preuve 1 Existence d'un site web fonctionnel de l'institution intégrant messagerie et forum

Preuve 2 Existence de portails dédiés à toutes les composantes de l'institution

Preuve 3 Existence d'un portail dédié aux inscriptions des étudiants nationaux et étrangers

Référence C.VI.2. L'institution dispose de systèmes d'information fonctionnels.

Critère 1 Les systèmes d'information sont coordonnés.

Preuve 1 Existence d'une base de données relative aux étudiants, enseignant-chercheurs et chercheurs et PATS/PAT

Preuve 2 Existence de serveurs miroirs (backup)

Critère 2 Les systèmes d'information sont utilisés pour l'information stratégique.

Preuve 1 La cellule prospective de l'institution utilise ces informations pour faire de la prospective

Preuve 2 Le service de planification de l'institution utilise ces informations pour programmer et planifier

Critère 3 L'institution possède ou s'engage à créer et à faire fonctionner un campus numérique.

Preuve 1 Existence d'un campus numérique ou d'un projet relatif à la création du campus numérique

Preuve 2 Existence d'un plan d'implantation du campus numérique

Preuve 3 Existence d'un plan d'équipements, incluant une ingénierie pédagogique, du campus numérique

C.VII - LA GESTION DES FONCTIONS LOGISTIQUES

Référence C.VII.1. L'institution dispose de fonctions logistiques adaptées à sa spécificité.

Critère 1 L'institution s'est dotée d'un service des marchés adapté à ses besoins.

Preuve 1 Existence d'un service des marchés et d'une base de données relative aux fournisseurs de l'institution

Preuve 2 Existence d'un plan de suivi des marchés

Preuve 3 Existence de rapports annuels d'activités du service des marchés

Critère 2 L'institution maîtrise ses fournisseurs et ses sous traitants.

Preuve 1 Existence d'une procédure documentée de sélection des fournisseurs et sous traitants

Preuve 2 Existence d'un plan de suivi (réunions, suivi d'activités, etc.)

Preuve 3 Existence de rapports d'évaluation et/ou d'audit des fournisseurs et sous traitants

Critère 3 Les services logistiques font évaluer régulièrement leurs prestations par leurs utilisateurs.

Preuve 1 Existence de rapports d'évaluation des services logistiques concernant la satisfaction de leurs utilisateurs par rapport à leurs prestations

Preuve 2 Les résultats de l'évaluation des services logistiques sont diffusés au sein de l'institution

Preuve 3 L'institution tient compte des résultats des évaluations

Référence C.VII.2. L'institution a organisé son patrimoine (mobilier, immobilier et roulant).

Critère 1 L'institution s'est dotée d'un service technique capable d'assurer ses ambitions (mobilier, immobilier, roulant et voierie)

Preuve 1 Existence d'un service technique bien équipé et structuré en corps de métier qualifié

Preuve 2 Existence des chefs d'équipe qualifiés

Preuve 3 Existence d'une base de données relative au patrimoine (mobilier, immobilier et roulant)

Critère 2 L'institution gère efficacement son patrimoine mobilier.

Preuve 1 Existence d'un inventaire du patrimoine mobilier de l'institution

Preuve 2 Existence d'un plan d'amortissement du patrimoine mobilier de l'institution

Preuve 3 Existence d'un rapport annuel d'activités relatif au patrimoine mobilier de l'institution

Critère 3 L'institution gère efficacement son patrimoine roulant.

Preuve 1 Existence d'un inventaire du patrimoine roulant de l'institution

Preuve 2 Existence d'un plan d'amortissement du patrimoine roulant de l'institution

Preuve 3 Existence d'un rapport annuel d'activités relatif au patrimoine roulant de l'institution

Critère 4 L'institution gère efficacement son patrimoine immobilier.

Preuve 1 Existence d'un inventaire du patrimoine immobilier de l'institution

Preuve 2 Existence d'un plan de réhabilitation du patrimoine immobilier de l'institution

Preuve 3 Existence d'un rapport annuel d'activités relatif au patrimoine immobilier de l'institution

Critère 5 L'institution gère efficacement sa voierie.

Preuve 1 Existence d'un inventaire de la voierie de l'institution

Preuve 2 Existence d'un plan de réhabilitation de la voierie de l'institution

Preuve 3 Existence d'un rapport annuel d'activités relatif à la voierie de l'institution

Critère 6 L'institution dispose d'un schéma directeur pour la mise en sécurité, la réhabilitation, l'extension et/ou la restructuration de son patrimoine immobilier et travaux de voirie.

Preuve 1 Existence d'un schéma directeur relatif à la mise en sécurité, la réhabilitation, l'extension et/ou la restructuration de son patrimoine immobilier et travaux de voirie

Preuve 2 Existence d'un plan annuel d'actions de mise en sécurité, de réhabilitation, d'extension et/ou de restructuration de son patrimoine immobilier et travaux de voirie

Preuve 3 Existence d'un outil de gestion prévisionnelle des opérations de maintenance et de réhabilitation

Critère 7 L'institution assure la maîtrise d'ouvrage de ses projets de construction.

Preuve 1 Existence d'un document attestant que l'institution peut assurer la maîtrise d'ouvrage de ses projets de construction

Référence C.VII.3. L'institution gère efficacement ses locaux et ses espaces.

Critère 1 L'institution gère de manière transparente ses locaux et ses espaces.

Preuve 1 Existence d'un service chargé de la gestion centralisée des salles et des locaux affectés à l'enseignement et ou à la recherche dans l'institution

Preuve 2 Existence d'une procédure formalisée relative à la gestion des locaux et des espaces

Critère 2 Les enseignant-chercheurs et chercheurs de l'institution disposent d'un espace individuel adapté à la conception et à la réflexion.

Preuve 1 Existence d'une liste d'enseignants-chercheurs et chercheurs permanents et en activité

Preuve 2 Existence d'une liste de bureaux individuels d'enseignants-chercheurs et chercheurs permanents et en activité

D VIE À L'UNIVERSITÉ / ÉCOLE / INSTITUT

L'institution s'organise pour prendre en compte le mieux possible les attentes des acteurs (étudiants, personnel administratif et technique, enseignants-chercheurs et chercheurs) de l'institution, au plan individuel et au plan collectif.

Les services aux acteurs s'inscrivent dans la dynamique globale du projet d'établissement de l'institution ou de son plan stratégique. Ils visent à favoriser leur réussite sociale et professionnelle et veillent à garantir de bonnes conditions de vie aux étudiants et aux personnels sur le campus.

Les champs et les références de la vie à l'université

L'institution introduit tous les critères qui lui semblent pouvoir contribuer à sa démonstration.

D.I - L'ACCUEIL ET LA PRISE EN CHARGE DES ÉTUDIANTS ET DES PERSONNELS

Référence D.I.1. L'institution met en place des dispositifs d'accueil et d'orientation des étudiants

Critère 1 L'institution accueille de façon spécifique ses étudiants.

Preuve 1 Existence d'une procédure formalisée pour l'accueil des étudiants

Critère 2 L'institution a mis en place un système d'orientation destiné aux étudiants.

Preuve 1 Existence d'un service de conseils aux étudiants

Preuve 2 Existence d'un kit d'orientation en ligne pour le nouvel étudiant

Référence D.I.2 - L'institution met en place des dispositifs d'accueil-intégration destinés aux personnels.

Critère 1 L'institution a une procédure d'accueil-intégration de ses personnels.

Preuve 1 Existence d'un cahier d'accueil-intégration destiné aux personnels

Critère 2 L'institution a mis en place un système de suivi psychologique destiné aux personnels.

Preuve 1 Existence d'un service psychologique destiné aux personnels

Référence D.I.3. L'institution met en place des dispositifs d'information des étudiants et des personnels.

Critère 1 L'institution dispose d'espaces (physique et/ou virtuel) dédiés aux informations relatives aux étudiants

Preuve 1 Existence d'une procédure formalisée de diffusion des informations à l'endroit des étudiants

Preuve 2 Existence d'espaces (physique et/ou virtuel) d'information destinés aux étudiants

Critère 2 L'institution dispose d'un système de communication interne pour les étudiants et les personnels

Preuve 1 Existence d'un service de communication interne destiné aux personnels

Preuve 2 Chaque étudiant et chaque employé disposent d'une adresse électronique dédiée

D.II - LES ACTIVITÉS CULTURELLES, ARTISTIQUES ET SPORTIVES

Référence D.II.1. L'institution accompagne la création et le fonctionnement des structures et associations culturelles, artistiques et sportives.

Critère 1 L'institution dispose de textes encadrant la création des structures et associations culturelles et sportives

Preuve 1 Existence de textes de création de ces structures et associations

Critère 2 L'institution dispose de fonds pour soutenir les structures et les associations culturelles et sportives

Preuve 1 Existence d'une ligne budgétaire conséquente destinée pour soutenir les structures et associations culturelles et sportives

Référence D.II.2. L'institution a une stratégie de développement des activités culturelles, artistiques et sportives.

Critère 1 L'institution dispose de textes réglementant la pratique du sport et des arts et culture

Preuve 1 Existence de textes réglementant la pratique du sport et des arts et culture

Critère 2 L'institution soutient l'organisation d'activités culturelles, artistiques et sportives

Preuve 1 Existence d'un service de la vie à l'université

Preuve 2 Existence d'infrastructures dédiées à la vie sportive, culturelle et artistiques des étudiants et du personnel

Preuve 3 Existence de compétitions sportives, culturelles et artistiques

Critère 3 L'institution a un dispositif spécifique de reconnaissance de l'engagement des étudiants dans les activités sportives et culturelles

Preuve 1 Existence d'une liste de prix de reconnaissance décernés aux étudiants et au personnel

Preuve 2 Nombre d'étudiants et de personnels primés

Preuve 3 Existence de dérogations et/ou des aides sont octroyées aux primés

Référence D.II.3. L'institution a une stratégie de développement d'une communication audio-visuelle.

Critère 1 L'institution dispose de textes réglementant les activités de communication audio-visuelle

Preuve 1 Existence de textes réglementant les activités de communication audio-visuelle

Critère 2 L'institution a un centre de communication audio-visuelle fonctionnel

Preuve 1 Existence du texte de création du centre

Preuve 2 Existence de rapports annuels d'activité de ce centre

Critère 3 L'institution soutient les structures de communication audio-visuelle

Preuve 1 Existence d'une ligne budgétaire conséquente destinée à soutenir les structures de communication audio-visuelle

D.III - LES CONDITIONS DE VIE FAVORISANT L'ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL ET PSYCHOSOCIAL DE TOUS LES ACTEURS

Référence D.III.1. L'institution offre un cadre de vie approprié à tous les acteurs

Critère 1 L'institution dispose d'espaces bâtis et aménagés destinés à la communauté.

Preuve 1 Existence de restaurants

Preuve 2 Existence d'aires équipées favorisant la détente (pistes santé)

Critère 2 L'institution a un dispositif en faveur du développement intégral des personnes.

Preuve 1 Existence d'un service socioculturel

Preuve 2 Existence de rapports annuels d'activité relatifs aux actions sociales de l'institution

Critère 3 L'institution dispose d'une résidence des hôtes.

Preuve 1 Existence d'une résidence des hôtes dédiée aux intervenants non résidents

Référence D.III.2. L'institution adresse de façon adéquate les questions de santé de ses acteurs et gère de façon efficiente les questions de santé et sécurité au travail

Critère 1 L'institution dispose d'une structure adaptée pour faire face aux besoins de santé sur un campus universitaire

Preuve 1 Existence d'un centre de santé fonctionnel sur le campus

Preuve 2 Existence de rapports annuels d'activité du centre de santé

Critère 2 L'institution dispose d'un service de gestion de la santé et sécurité au travail

Preuve 1 Existence d'une procédure pour prévenir les problèmes de santé au travail

Preuve 2 Existence de rapports annuels d'activité relatifs à la gestion de la santé et sécurité au travail sur le campus

Référence D.III.3. L'institution développe des partenariats avec les collectivités et les organismes de la ville en faveur de ses étudiants et de ses personnels.

Critère 1 L'institution a un système de collaboration avec les centres des œuvres universitaires.

Preuve 1 Existence d'une convention entre l'institution et les centres des œuvres universitaires

Preuve 2 Existence de rapports d'évaluation de la mise en œuvre de la convention

Critère 2 L'institution a un système de collaboration avec des opérateurs économiques.

Preuve 1 Existence d'une convention entre l'institution et les opérateurs économiques

Preuve 2 Existence de rapports d'évaluation de la mise en œuvre de la convention

Critère 3 L'institution a un système de collaboration avec les collectivités locales.

Preuve 1 Existence d'une convention entre l'institution et les collectivités locales

Preuve 2 Existence de rapports d'évaluation de la mise en œuvre de la convention

Critère 4 L'institution a un système de contrats pour externaliser certains services (restauration, hébergement et ou transport).

Preuve 1 Existence de contrats entre l'institution et les opérateurs économiques dans le cadre de la restauration, l'hébergement et ou le transport

Preuve 2 Existence de rapports d'évaluation de la mise en œuvre de ces contrats

L'institution s'organise pour prendre en compte le mieux possible les attentes sociétales des acteurs (étudiants, personnel administratif et technique, enseignants-chercheurs et chercheurs) de l'institution.

La responsabilité sociétale s'inscrit dans la dynamique globale du projet d'établissement de l'institution ou de son plan stratégique. Elle vise à favoriser leur réussite sociale et professionnelle en garantissant les aspects de citoyenneté, d'égalité des chances, d'éthique pour un développement durable.

Les champs et les références de la responsabilité sociétale.

L'institution introduit tous les critères qui lui semblent pouvoir contribuer à sa démonstration

E.I - CITOYENNETÉ

Référence E.I.1. L'institution s'implique et encourage les activités citoyennes, les échanges et les débats sociétaux.

Critère 1 L'institution suscite des activités citoyennes (campus propre, levée de fonds, planting, etc.)

Preuve 1 Nombre d'activités citoyennes organisées

Preuve 2 Existence de rapports annuels relatifs aux activités citoyennes

Preuve 3 Impact de ces activités citoyennes

Critère 2 L'institution stimule et soutient l'organisation de débats sociétaux.

Preuve 1 Nombre de débats sociétaux organisés

Preuve 2 Existence de rapports annuels relatifs aux débats sociétaux

Preuve 3 Impacts de ces débats sociétaux

E.II - ÉGALITÉ DES CHANCES

Référence E.II.1. L'institution est attachée au principe de l'égalité des chances.

Critère 1 L'institution met en œuvre des dispositifs pour garantir un traitement équitable des étudiants par les enseignants et l'administration

Preuve 1 Existence d'un service d'ombudsman

Preuve 2 Existence de rapports annuels d'activité de ce service

Critère 2 L'institution favorise un accès démocratique à l'outil informatique

Preuve 1 Existence de facilités d'acquisition de matériel informatique

Preuve 2 Existence de bornes d'accès internet sur tout le campus

Critère 3 L'institution suscite la mise en ligne de tous les cours par les enseignants

Preuve 1 Existence de mécanismes d'incitation financière ou autres à l'endroit des enseignants qui mettent leurs cours en ligne

E.III - ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Référence E.III.1. L'institution veille au respect des principes et règles d'éthique et de déontologie.

Critère 1 L'institution dispose de chartes pour les différents types d'acteurs

Preuve 1 Existence de chartes pour les différents types d'acteurs

E.IV - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Référence E.IV.1 - Les installations, les équipements et les pratiques de l'institution prennent en considération la dimension environnementale et le développement durable.

Critère 1 L'institution a un dispositif chargé de la prise en compte du développement durable.

Preuve 1 Existence d'un service chargé du développement durable

Preuve 2 Existence de rapports annuels d'activité de ce service

Critère 2 L'institution a une charte en matière de préservation de l'environnement

Preuve 1 Existence d'une cellule chargée de veiller au respect de la charte en matière de préservation de l'environnement

Preuve 2 Existence de rapports d'évaluation des activités de la cellule chargée de la préservation de l'environnement

2^{ème} PARTIE

RÉFÉRENTIEL POUR
L'ÉVALUATION DE L'OFFRE
DE FORMATION DANS
LES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE RECHERCHE DANS LES
ÉTATS MEMBRES DU CAMES

Ce référentiel d'évaluation de l'offre de formation comporte trois (03) domaines, qui couvrent chacun plusieurs champs. Chaque champ regroupe plusieurs références, qui sont elles-mêmes déclinées en critères et en preuves.

Pour l'offre FOAD/FAD, un référentiel spécifique à ce domaine vient en complément du référentiel de l'offre de formation en présentiel.

DOMAINES		CHAMPS		REF	CRIT	PREUVE
A.	L'offre de formation en présentiel	A.1	Le fondement/justification de l'offre de formation	02	07	07
		A.2	L'architecture de l'offre de formation	03	19	27
		A.3	L'inscription de l'offre de formation dans un cadre national, régional et international	03	09	10
		A.4	L'organisation pédagogique de l'offre de formation	08	44	51
		A.5	La qualité des résultats et effets de la formation	01	03	04
B.	L'offre de formation continue à la carte en présentiel	B.1	Le fondement/justification de l'offre de formation	02	05	05
		B.2	L'architecture de l'offre de formation	02	15	18
		B.3	L'organisation pédagogique de l'offre de formation	07	31	34
	L'offre de formation ouverte à distance et de formation à distance (FOAD/FAD)	Voir Référentiel pour l'évaluation de l'offre de Formation Ouverte et/ou À Distance (FOAD)				
02		08		28	133	156

A.1 - FONDEMENT / JUSTIFICATION DE L'OFFRE DE FORMATION

Référence A.1.1. L'offre de formation répond à une demande de formation.

Critère 1 L'ensemble des métiers du bassin pour lesquels l'on forme est déterminé

Preuve 1 Rapport d'études de marché

Critère 2 La demande d'emplois estimée de la zone retenue est connue

Preuve 1 Rapport d'études de marché

Critère 3 La formation offre des perspectives pour de nouveaux métiers

Preuve 1 Rapport d'études de marché

Référence A.1.2. Des liens sont établis avec les milieux socioprofessionnels de la zone

Critère 1 Une prospection auprès des milieux socioprofessionnels a été réalisée.

Preuve 1 Rapport de prospection auprès des milieux socioprofessionnels

Critère 2 Les attentes des milieux socioprofessionnels de la zone sont identifiées.

Preuve 1 Liste des attentes des opérateurs économiques de la zone (voir rapport de prospection auprès des milieux socioprofessionnels)

Critère 3 Un cadre de coopération avec les opérateurs économiques a été adopté.

Preuve 1 Conventions de partenariat signés

Critère 4 Les milieux socioprofessionnels sont impliqués dans la conception de l'offre de formation.

Preuve 1 PV des rencontres avec les des milieux socioprofessionnels pour la conception de l'offre de formation

A.2 - DÉFINITION ET ARCHITECTURE DE L'OFFRE DE FORMATION

Référence A.2.1. L'offre de formation est adaptée aux spécificités de l'environnement local, scientifique et socioprofessionnel et tient compte du contexte national et international.

Critère 1 L'offre de formation est adaptée aux spécificités locales et est conforme au choix stratégique national et international.

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Critère 2 L'offre de formation informe sur prérequis, les parcours, les modalités de prise en compte de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Critère 3 L'offre de formation présente un programme détaillé incluant les capacités ou compétences professionnelles visées.

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation (finalité de l'offre)

Critère 4 Les débouchés en matière de poursuite d'études et d'insertion professionnelle sont décrits.

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Critère 5 L'offre de formation est approuvée selon la procédure en vigueur dans l'institution.

Preuve 1 Arrêtés/décisions de création de l'offre de formation par l'institution

Critère 6 L'offre de formation permet l'acquisition des principaux concepts et méthodes de la spécialité et correspondent, pour le domaine considéré, aux standards reconnus sur le plan international

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation (Maquettes pédagogiques)

Critère 7 L'offre de formation favorise l'articulation entre les savoirs théoriques et pratiques.

Preuve 1 Syllabi des ECUE formant l'UE

Référence A.2.2. L'offre de formation est pertinente et en cohérence avec le projet de l'institution et ses ressources.

Critère 1 La conformité de l'offre de formation avec le plan de développement institutionnel est établie.

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Preuve 2 Projet d'établissement/plan stratégique

Critère 2 L'offre de formation décrit et atteste l'adaptation des modalités pédagogiques aux objectifs de la formation

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Critère 3 La formation a une dimension enseignement générale ou professionnelle.

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Critère 4 La formation conduit à l'obtention d'un diplôme reconnu au plan national, voire une reconnaissance par le CAMES.

Preuve 1 Texte reconnaissant le diplôme au niveau national

Preuve 2 Procédure de délivrance du grade/diplôme

Preuve 3 Reconnaissance du diplôme par le CAMES

Critère 5 La formation s'inscrit dans l'architecture LMD.

Preuve 1 Maquettes pédagogiques de l'offre de formation

Critère 6 Les domaines disciplinaires concernés sont définis et organisés par niveau en fonction de la semestrialisation.

Preuve 1 Maquettes pédagogiques de l'offre de formation

Critère 7 Les conditions d'admission des apprenants sont définies, communiquées et accessibles à toutes les parties prenantes.

Preuve 1 Procédure fixant les conditions d'admission des étudiants

Preuve 2 Canaux de diffusion de la procédure aux parties prenantes

Critère 8 L'évolution des effectifs étudiants démontrant la capacité d'attraction et de rétention du programme est analysée.

Preuve 1 Rapport d'analyse de l'évolution des effectifs

Preuve 2 Décision de restructuration de l'offre de formation

Critère 9 Les modalités de suivi des étudiants en difficulté et efficacité de ces mesures sont établies.

Preuve 1 Livret de l'étudiant

Preuve 2 Service d'aide aux étudiants en difficultés et ressources déployées

Preuve 3 Liste des étudiants en difficultés

Critère 10 Des passerelles vers d'autres formations (pour une réorientation ou une poursuite d'études) sont prévues.

Preuve 1 Procédure formalisée des passerelles

Preuve 2 Canaux de diffusion de la procédure aux parties prenantes

Preuve 3 Liste d'étudiants ayant bénéficié de passerelle

Référence A.2.3. L'offre de formation comporte une ouverture pluridisciplinaire.

Critère 1 Les disciplines non spécifiques ont été identifiées et prises en compte

Preuve 1 Maquettes pédagogiques des offres de formation

Critère 2 Le caractère transversal des enseignements est pris en compte

Preuve 1 Syllabi des ECUE formant l'UE

A.3 - INSCRIPTION DE L'OFFRE DE FORMATION DANS UN CADRE NATIONAL, RÉGIONAL ET INTERNATIONAL

Référence A.3.1. L'institution participe à des réseaux, nationaux, régionaux et internationaux ayant trait à la formation.

Critère 1 L'institution met en place des dispositifs nationaux, régionaux et/ou internationaux d'information efficace et d'orientation.

Preuve 1 Document de politique d'information et d'orientation sur les dispositifs nationaux, régionaux, et ou internationaux.

Critère 2 Les réseaux nationaux, régionaux et internationaux ayant pour objet l'offre de formation sont connus et opérationnels.

Preuve 1 Rapports annuels d'activité dans le cadre des réseaux nationaux, régionaux, internationaux

Référence A.3.2. L'offre de formation s'inscrit dans un cadre national et international.

Critère 1 Un programme d'information et de sensibilisation sur l'offre de formation au niveau national et international sont disponibles

Preuve 1 Liste des offres de formation similaires au niveau national et international.

Critère 2 Des étudiants d'horizons divers sont accueillis

Preuve 1 Liste des étudiants en fonction de leur provenance et leur nationalité

Référence A.3.3. L'institution développe des partenariats et passe des conventions avec des établissements au plan national, régional et international.

Critère 1 L'institution a un poste permanent et fonctionnel pour les relations extérieures existe.

Preuve 1 Existence d'un bureau ou d'un service dédié aux relations extérieures

Preuve 2 Organigramme de l'institution

Critère 2 L'institution sélectionne ses partenaires.

Preuve 1 Document de politique de partenariats de l'offre de formation

Critère 3 L'institution signe des conventions inter-établissements et les met en œuvre.

Preuve 1 Conventions signées avec des établissements étrangers

Critère 4 Des échanges d'étudiants sont effectués.

Preuve 1 Liste d'étudiants ayant effectué une mobilité inter-établissement

Critère 5 Des échanges d'enseignants sont effectués.

Preuve 1 Liste d'enseignants ayant effectué une mobilité inter établissement

A.4 - ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Référence A.4.1. L'organisation pédagogique est clairement définie et conforme aux exigences du LMD

Critère 1 Des équipes pédagogiques fonctionnelles et compétentes sont mises en place.

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Critère 2 Les objectifs de la formation sont présentés en termes de savoir, savoir-faire, savoir-être.

Preuve 1 Syllabi sur l'offre de formation

Critère 3 L'importance et la place des stages dans la formation ont été spécifiées, de même que les modalités de mise en stage et d'apprentissage.

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Critère 4 Les objectifs, modalités et évaluation des projets et stages sont explicités et connus des étudiants.

Preuve 1 Support de communication sur les objectifs, modalités et évaluation des projets et stages

Critère 5 Un bureau d'aide à l'insertion professionnelle ou structure équivalente accompagne les étudiants dans le processus de recherche de stages et dans l'élaboration de leur projet professionnel.

Preuve 1 Organigramme de l'institution

Preuve 2 Rapport d'activité

Critère 6 Les stages font l'objet de conventions formalisées.

Preuve 1 Conventions de stages signées entre l'institution et les organismes socioprofessionnels

Critère 7 Des modules de formation à la recherche sont intégrés dans l'offre de formation.

Preuve 1 Maquettes pédagogiques des programmes de formation

Référence A.4.2. Les Unités d'enseignement sont définies conformément aux normes du CAMES.

Critère 1 Les valeurs des différentes unités d'enseignement sont définies (UE majeure, mineure, optionnelle/fondamentale, méthodologie, spécialité, libre).

Preuve 1 Maquettes pédagogiques de l'offre de formation

Critère 2 Les volumes horaires de chaque UE sont déterminés.

Preuve 1 Maquettes pédagogiques de l'offre de formation

Critère 3 La formation comprend un ensemble d'unités d'enseignement cohérent avec les objectifs définis.

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Critère 4 La formation est structurée autour d'un tronc commun formant un socle de connaissances.

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Critère 5 La formation est déclinée en spécialités ou parcours-type permettant une spécialisation progressive des étudiants.

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Critère 6 Des modules optionnels permettent aux étudiants d'adapter la formation à leur projet personnel.

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Critère 7 La formation offre des parcours adaptés au public en formation initiale et en alternance.

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Critère 8 La formation est capable d'accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, sportifs de haut niveau, salariés, etc.).

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Critère 9 La formation prend en compte les enjeux liés à la formation tout au long de la vie et aux nouvelles formes d'enseignement à distance.

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Référence A.4.3. L'offre de formation établit clairement l'articulation entre la formation et la recherche aux niveaux master et doctorat

Critère 1 Il existe un processus d'approbation du choix de thèmes de recherche

Preuve 1 Manuel de procédure

Critère 2 L'intervention d'enseignants-chercheurs et/ou de chercheurs associés permet une bonne articulation formation-recherche.

Preuve 1 Descriptif de l'équipe pédagogique et de leur profil.

Critère 3 L'articulation formation-recherche est mise en avant par l'intervention d'enseignants issus de la recherche du monde socioéconomique et professionnel.

Preuve 1 Descriptif de l'équipe pédagogique et de leur profil

Critère 4 L'offre de formation prend en compte la formation par la recherche (projet ou stage en laboratoire, séminaires, etc.).

Preuve 1 Manuel de procédure/Descriptif de l'offre de formation

Preuve 2 Conventions de stage

Preuve 3 Programme d'animations scientifiques

Critère 5 L'offre de formation prévoit un mécanisme de suivi et d'évaluation des activités de recherche

Preuve 1 Manuel de procédure de suivi et d'évaluation

Référence A.4.4. Les outils et innovations pédagogiques sont régulièrement évalués

Critère 1 Les activités d'enseignement et interactions enseignants-enseignés favorisent le développement des apprentissages.

Preuve 1 Syllabi/fiches pédagogiques/plans d'enseignement

Critère 2 Les outils et innovations pédagogiques permettent d'assurer la qualité de la formation.

Preuve 1 Syllabi/fiches pédagogiques/plans d'enseignement

Référence A.4.5. L'encadrement pédagogique est adéquat.

Critère 1 La formation est encadrée et dispensée par des enseignants qualifiés et compétents.

Preuve 1 CV des enseignants

Preuve 2 Responsabilités des enseignants

Critère 2 Les supports pédagogiques et la documentation sont disponibles et fonctionnels.

Preuve 1 Liste d'inventaire des supports pédagogiques de la formation

Preuve 2 Liste d'inventaire des ressources documentaires

Critère 3 L'enseignement est centré sur l'étudiant-e et encourage son autonomie et sa participation active.

Preuve 1 Syllabi/Fiches pédagogiques

Critère 4 Pour chaque UE, les modalités d'enseignement (charge de travail, méthodes et moyens pédagogiques, activités d'apprentissage, etc.) sont efficacement communiquées aux étudiant-e-s

Preuve 1 Syllabi/Fiches pédagogiques

Critère 5 Des opportunités de formation continue et pédagogique pour le corps enseignant et le personnel de soutien existent

Preuve 1 Plan de formation continue du PATS et des enseignants-chercheurs et chercheurs

Preuve 2 Plan de formation en pédagogie pour les enseignants-chercheurs

Critère 6 Les partenariats et les collaborations contribuent à l'amélioration de la qualité

Preuve 1 Conventions de partenariat

Référence A.4.6. L'évaluation des apprentissages est clairement définie, respectée et diffusée.

Critère 1 Les connaissances et les compétences acquises sont périodiquement (au moins semestriellement) évaluées.

Preuve 1 Document de politique d'évaluation des apprentissages.

Preuve 2 Document de politique de communication interne et externe.

Preuve 3 Manuel de procédure

Critère 2 Les différents types d'évaluation prévus dans le cadre de l'offre de formation sont précisés et communiqués à toutes les parties prenantes (enseignants, plateforme, guide de l'étudiant,...).

Preuve 1 Document de politique d'évaluation des apprentissages.

Preuve 2 Document de politique de communication interne et externe.

Critère 3 Les critères de notation sont précisés, diffusés et systématiquement respectés.

Preuve 1 Document de politique d'évaluation des apprentissages.

Critère 4 Les délibérations se déroulent conformément au calendrier établi.

Preuve 1 PV de délibération

Critère 5 Les résultats des évaluations sont diffusés dans les délais prescrits.

Preuve 1 Archive des résultats diffusés

Critère 6 Les procédures et modalités de réclamations sont connues et diffusées.

Preuve 1 Manuel de procédure pédagogique

Preuve 2 Diffusion du manuel aux parties prenantes

Critère 7 Les modalités de délivrance des diplômes sont arrêtés et diffusés à toutes les parties prenantes.

Preuve 1 Manuel de procédure de délivrance du diplôme

Référence A.4.7. Les enseignements font l'objet d'une évaluation régulière.

Critère 1 Les objectifs de cette évaluation sont définis.

Preuve 1 Document de politique d'évaluation des enseignements.

Critère 2 Les programmes de formation sont régulièrement et périodiquement évalués.

Preuve 1 Document de politique d'évaluation des programmes

Critère 3 Les progrès, réussites et difficultés des apprenants sont régulièrement analysés en cohérence avec les enseignements.

Preuve 1 Rapports d'évaluation de la politique d'évaluation des programmes

Critère 4 Les curricula sont périodiquement révisés.

Preuve 1 Compte rendus et procès verbaux des séances de délibération sur la révision des curricula

Critère 5 Les employeurs sont régulièrement consultés.

Preuve 1 Compte-rendu des séances et réunions avec les employeurs

Critère 6 Les responsables des questions de docimologie sont désignés.

Preuve 1 Décisions et arrêtés portant désignation des responsables de la docimologie

Critère 7 Les contenus sont régulièrement actualisés en fonction des avancées de la discipline et de l'évolution des pratiques professionnelles.

Preuve 1 Rapport de révision des contenus

Référence A.4.8. Les enseignements sont évalués par les étudiants.

Critère 1 Les objectifs de cette évaluation sont définis.

Preuve 1 Document fixant les objectifs de l'évaluation des enseignements par les étudiants.

Critère 2 Un répertoire de critères à prendre en compte dans l'évaluation est élaboré.

Preuve 1 Répertoire des critères d'évaluation des enseignements

Critère 3 L'évaluation des enseignements par les étudiants est effectivement réalisée.

Preuve 1 Rapport sur l'évaluation des enseignements par les étudiants

Critère 4 Des informations sont périodiquement collectées auprès des anciens diplômés.

Preuve 1 Compte-rendu des échanges avec les anciens étudiants

Critère 5 Les résultats des évaluations sont pris en compte par les enseignants.

Preuve 1 Rapport sur l'évolution des enseignements

A.5 - QUALITÉ DES RÉSULTATS ET DES EFFETS DE LA FORMATION

Référence A.5.1. Les résultats et effets de la formation sont évalués périodiquement

Critère 1 Le taux des diplômés est mesuré

Preuve 1 Le taux des diplômés

Critère 2 Une enquête de satisfaction est régulièrement menée auprès des étudiants, des diplômés, des enseignants ainsi que des employeurs.

Preuve 1 Rapport d'enquête de satisfaction

Critère 3 Le taux d'insertion professionnelle est mesuré

Preuve 1 Fiches de suivi des diplômés disponibles

Preuve 2 Taux d'insertion professionnelle

B.1 - FONDEMENT/JUSTIFICATION DE L'OFFRE DE FORMATION

Référence B.1.1. L'offre de formation répond à une demande de formation.

Critère 1 La formation offre des perspectives pour de nouveaux métiers

Preuve 1 Rapport d'études de marché

Référence B.1.2. Des liens sont établis avec les milieux socioprofessionnels de la zone

Critère 1 Une prospection auprès des milieux socioprofessionnels a été réalisée.

Preuve 1 Rapport de prospection auprès des milieux socioprofessionnels

Critère 2 Les attentes des milieux socioprofessionnels de la zone sont identifiées.

Preuve 1 Liste des attentes des opérateurs économiques de la zone (voir rapport de prospection auprès des milieux socioprofessionnels)

Critère 3 Un cadre de coopération avec les milieux socioprofessionnels a été adopté.

Preuve 1 Conventions de partenariat signés

Critère 4 Les milieux socioprofessionnels sont impliqués dans la conception de l'offre de formation.

Preuve 1 PV des rencontres avec les des milieux socioprofessionnels pour la conception de l'offre de formation

B.2 - DÉFINITION ET ARCHITECTURE DE L'OFFRE DE FORMATION

Référence B.2.1. L'offre de formation est adaptée aux spécificités de l'environnement local, scientifique et socioprofessionnel et tient compte du contexte national et international.

Critère 1 L'offre de formation est adaptée aux spécificités locales et est conforme au choix stratégique national et international.

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Critère 2 L'offre de formation informe sur prérequis, les parcours, les modalités de prise en compte de la VAE

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Critère 3 L'offre de formation présente un programme détaillé incluant les capacités ou compétences professionnelles visées.

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation (finalité de l'offre)

Critère 4 Les débouchés en matière de poursuite d'études et d'insertion professionnelle sont décrits.

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Critère 5 L'offre de formation est approuvée selon la procédure en vigueur dans l'institution.

Preuve 1 Arrêtés/décisions de création de l'offre de formation par l'institution

Critère 6 L'offre de formation permet l'acquisition des principaux concepts et méthodes de la spécialité et correspondent, pour le domaine considéré, aux standards reconnus sur le plan international.

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation (Maquettes pédagogiques)

Critère 7 L'offre de formation favorise l'articulation entre les savoirs théoriques et pratiques.

Preuve 1 Syllabi de l'enseignement

Référence B.2.2. L'offre de formation est pertinente et en cohérence avec le projet de l'institution et ses ressources.

Critère 1 La conformité de l'offre de formation avec le plan de développement institutionnel est établie.

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Preuve 2 Projet d'établissement/plan stratégique

Critère 2 L'offre de formation décrit et atteste l'adaptation des modalités pédagogiques aux objectifs de la formation

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Critère 3 La formation a une dimension professionnelle.

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Critère 4 La formation peut conduire à l'obtention d'un diplôme.

Preuve 1 Texte reconnaissant le diplôme au niveau national

Critère 5 La formation s'inscrit dans une architecture en rapport avec les besoins.

Preuve 1 Maquettes pédagogiques de l'offre de formation

Critère 6 Les conditions d'admission des apprenants sont définies, communiquées et accessibles à toutes les parties prenantes

Preuve 1 Procédure fixant les conditions d'admission des apprenants

Preuve 2 Canaux de diffusion de la procédure aux parties prenantes

Critère 7 L'évolution des effectifs apprenants démontrant la capacité d'attraction et de rétention du programme est analysée

Preuve 1 Rapport d'analyse de l'évolution des effectifs

Preuve 2 Décision de restructuration de l'offre de formation

Critère 8 Les modalités de suivi des apprenants en difficulté et efficacité de ces mesures sont établies

Preuve 1 Manuel de procédure de suivi des apprenants

B.3 - ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Référence B.3.1. L'organisation pédagogique est clairement définie

Critère 1 Des équipes pédagogiques fonctionnelles et compétentes sont mises en place.

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Critère 2 Les objectifs de la formation sont présentés en termes de savoir, savoir-faire, savoir-être.

Preuve 1 Syllabi de l'offre de formation

Critère 3 L'importance et la place des stages dans la formation ont été spécifiées, de même que les modalités de mise en stage et d'apprentissage.

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Critère 4 Les objectifs, modalités et évaluation des projets et stages sont explicités et connus des étudiants.

Preuve 1 Support de communication sur les objectifs, modalités et évaluation des projets et stages

Critère 5 Les stages font l'objet de conventions formalisées.

Preuve 1 Conventions de stages signées entre l'institution et les organismes socioprofessionnels

Référence B.3.2. Les Unités d'enseignement sont clairement définies.

Critère 1 Les valeurs des différentes unités d'enseignement sont définies.

Preuve 1 Maquettes pédagogiques de l'offre de formation

Critère 2 Les volumes horaires de chaque UE sont déterminés.

Preuve 1 Maquettes pédagogiques de l'offre de formation

Critère 3 La formation comprend un ensemble d'unités d'enseignement cohérent avec les objectifs définis.

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Critère 4 Des modules optionnels permettent aux apprenants d'adapter la formation à leur projet personnel.

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Critère 5 La formation offre des parcours à la carte.

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Critère 6 La formation est capable d'accueillir des apprenants salariés ayant des contraintes particulières.

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Critère 7 La formation prend en compte les enjeux liés à la formation tout au long de la vie et aux nouvelles formes d'enseignement à distance.

Preuve 1 Document de création de l'offre de formation

Référence B.3.3. Les outils et innovations pédagogiques sont régulièrement évalués

Critère 1 Les activités d'enseignement et interactions enseignants-enseignés favorisent le développement des apprentissages.

Preuve 1 Syllabi/fiches pédagogiques/plans d'enseignement

Critère 2 Les outils et innovations pédagogiques permettent d'assurer la qualité de la formation.

Preuve 1 Syllabi/fiches pédagogiques/plans d'enseignement

Référence B.3.4. L'encadrement pédagogique est adéquat.

Critère 1 La formation est encadrée et dispensée par des enseignants qualifiés et compétents.

Preuve 1 CV des enseignants

Preuve 2 Responsabilités des enseignants

Critère 2 Les supports pédagogiques et la documentation sont disponibles et fonctionnels.

Preuve 1 Liste d'inventaire des supports pédagogiques de la formation

Preuve 2 Liste d'inventaire des ressources documentaires

Critère 3 L'enseignement est centré sur l'apprenant et encourage son autonomie et sa participation active.

Preuve 1 Syllabi/Fiches pédagogiques

Critère 4 Pour chaque UE, les modalités d'enseignement (charge de travail, méthodes et moyens pédagogiques, activités d'apprentissage, etc.) sont efficacement communiquées aux apprenants.

Preuve 1 Syllabi/Fiches pédagogiques

Critère 5 Les partenariats et les collaborations contribuent à l'amélioration de la qualité

Preuve 1 Conventions de partenariat

Référence B.3.5. Les modalités d'évaluation des apprentissages sont clairement définies, respectées et diffusées.

Critère 1 Les différents types d'évaluation prévus dans le cadre de l'offre de formation sont précisés et communiqués à toutes les parties prenantes (enseignants, plateforme, guide de l'apprenant,...).

Preuve 1 Document de politique d'évaluation des apprentissages.

Preuve 2 Document de politique de communication interne et externe.

Critère 2 Les critères de notation sont précisés, diffusés et systématiquement respectés.

Preuve 1 Document de politique d'évaluation des apprentissages.

Critère 3 Les modalités de délivrance des certificats/diplômes sont arrêtés et diffusés à toutes les parties prenantes.

Preuve 1 Manuel de procédure de délivrance des certificats/diplômes

Référence B.3.6. Les enseignements font l'objet d'une évaluation régulière.

Critère 1 Les objectifs de cette évaluation sont définis.

Preuve 1 Document de politique d'évaluation des enseignements.

Critère 2 Les programmes de formation sont régulièrement et périodiquement évalués.

Preuve 1 Document de politique d'évaluation des programmes

Critère 3 Les progrès, réussites et difficultés des apprenants sont régulièrement analysés en cohérence avec les enseignements.

Preuve 1 Rapports d'évaluation de la politique d'évaluation des programmes

Critère 4 Les curricula sont périodiquement révisés.

Preuve 1 Compte rendus et procès verbaux des séances de délibération sur la révision des curricula

Critère 5 Les contenus sont régulièrement actualisés en fonction des avancées de la discipline et de l'évolution des pratiques professionnelles.

Preuve 1 Rapport de révision des contenus

Référence B.3.7. Les enseignements sont évalués par les apprenants.

Critère 1 Les objectifs de cette évaluation sont définis.

Preuve 1 Document fixant les objectifs de l'évaluation des enseignements par les apprenants.

Critère 2 Un répertoire de critères à prendre en compte dans l'évaluation est élaboré.

Preuve 1 Répertoire des critères d'évaluation des enseignements

Critère 3 L'évaluation des enseignements par les apprenants est effectivement réalisée.

Preuve 1 Rapport sur l'évaluation des enseignements par les apprenants

Critère 4 Les résultats des évaluations sont pris en compte par les enseignants.

Preuve 1 Rapport sur l'évolution des enseignements

BIBLIOGRAPHIE

1. Référentiel Hcéres pour l'évaluation externe d'une formation, novembre 2017;
2. Projet de Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain (*African Standards and Guidelines for Quality Assurance in Higher Education*), ASG-QA, Octobre 2017;
3. Qualité de la formation après le décret du 30 juin 2015, Dossier documentaire;
4. Bureau qualité de l'Université de Genève, L'évaluation des programmes de formation à l'Université de Genève, Dimensions de la qualité pour les programmes de formation,
4. Qualité de l'offre de formation, quelles procédures mises en œuvre en 2017, Dossier documentaire réalisé par Centre Info, février 2017;
5. Commission Nationale pour l'Implémentation de l'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur (CIAQES), *Module 4 : Evaluation de la Qualité des Programmes Universitaires*, Baghdad Benstaali et Youcef Berkane

3^{ème} PARTIE

RÉFÉRENTIEL POUR L'ÉVALUATION
DES PROGRAMMES DE
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
DANS LES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET
DE RECHERCHE DANS LES ÉTATS
MEMBRES DU CAMES

Ce référentiel d'évaluation des programmes de recherche comporte six (06) domaines qui couvrent chacun plusieurs champs. Chaque champ regroupe plusieurs références, elles-mêmes déclinées en critères.

DOMAINES		CHAMPS		REF	CRIT	PREUVE
A.	L'organisation et gestion de la recherche	A.1	Les Dispositifs et instruments de la recherche	02	21	33
		A.2	La Mise en œuvre de la recherche	02	11	19
		A.3	Le Dynamisme et ouverture de la recherche	03	11	20
B.	Les Ressources humaines	B.1	La Gestion des chercheurs et enseignants-chercheurs	02	09	09
		B.2	La Formation des chercheurs et relève	02	06	09
C.	Les Programmes de Recherche	C.1	L'Éthique de la recherche	02	09	13
		C.2	Le Développement des thématiques	02	13	14
D.	L'Évaluation de la recherche	D.1	L'Évaluation de la politique de recherche	03	18	35
		D.2	L'Évaluation des chercheurs et enseignants-chercheurs et des structures	02	13	16
E.	La Diffusion, valorisation et Transfert des résultats	E.1	La Diffusion des résultats de la recherche	01	08	12
		E.2	La Valorisation des résultats de la recherche	01	06	07
		E.3	Le Transfert des résultats de la recherche	01	06	10
F.	Le Financement de la recherche	F.1	Les Sources et modalités de financement	02	06	07
		F.2	La Gestion des moyens	02	12	14
06		14		27	149	218

A.I - DISPOSITIFS ET INSTRUMENTS DE LA RECHERCHE

Référence A.I.1. Pour définir et orienter sa politique de recherche, l'institution bénéficie de l'accompagnement d'une instance externe et dispose d'organes internes.

Critère 1 L'institution bénéficie de l'accompagnement d'une instance externe.

Preuve 1 Texte de création et d'organisation de l'instance externe.

Preuve 2 Organigramme de l'institution.

Preuve 3 Procès-verbal de réunion de l'instance externe.

Critère 2 L'institution dispose d'un document d'orientation de la recherche promulgué par cette instance.

Preuve 1 Document d'orientation de la politique de recherche promulgué par l'instance externe.

Critère 3 L'instance externe suit régulièrement la mise en œuvre de la politique de recherche.

Preuve 1 Rapport /compte rendu de mise en œuvre adressée par l'institution à l'instance externe.

Critère 4 L'institution dispose d'un (des)organe (s) interne (s) de pilotage de la recherche et de services administratifs et techniques dédiés à la recherche..

Preuve 1 Texte de création et d'organisation de (des)l'organe (s) interne (s) de pilotage de la recherche.

Preuve 2 Organigramme de l'institution.

Critère 5 L'organe interne accompagne l'institution dans le suivi et l'amélioration de ses programmes de recherche.

Preuve 1 Procès-verbaux de réunion de l'organe interne d'accompagnement des programmes de recherche de l'institution.

Critère 6 L'institution dispose d'un guide/manuel de la recherche décrivant les processus et procédures générales de la recherche ainsi que le rôle des différents intervenants.

Preuve 1 Guide/Manuel de la recherche.

Critère 7 L'institution s'assure de la diffusion et de l'utilisation dudit manuel/guide..

Preuve 1 Liste de diffusion aux chercheurs.

Preuve 2 Diffusion sur site Web de l'institution.

Critère 8 L'institution dispose d'un manuel de procédure de soumission des programmes/projets de recherche élaborés.

Preuve 1 Manuel de procédure de soumission.

Critère 9 L'institution s'assure de la diffusion et de l'utilisation dudit manuel de procédure.

Preuve 1 Liste de diffusion aux chercheurs.

Preuve 2 Diffusion sur site Web de l'institution.

Critère 10 L'institution dispose de documents lui permettant de coordonner ses activités de recherche (tableaux de suivi de la recherche, rapports de recherche et répertoire des publications des unités).

Preuve 1 Tableau de bord de suivi.

Preuve 2 Rapports de recherche.

Preuve 3 Répertoire des publications des équipes/unités/laboratoires/pôles.

Référence A.I.2. L'institution dispose d'instruments, de structures, de ressources et d'équipements lui permettant de mettre en œuvre sa recherche.

Critère 1 L'institution dispose d'unités/laboratoires/pôles de recherche.

Preuve 1 Organigramme de l'institution.

Preuve 2 Textes de création, d'organisation et de fonctionnement des unités/laboratoires/pôles de recherche.

Preuve 3 Identification physique

Critère 2 Les unités/laboratoires/pôles de recherche ont connus une réorganisation ces cinq dernières années (rapprochements, fusions, restructurations, regroupement par pôles).

Preuve 1 Document descriptif de l'évolution des unités/laboratoires/pôles de recherche sur les 5 dernières années

Critère 3 L'institution dispose de plateformes/Équipements lui permettant de mener à bien sa recherche.

Preuve 1 Listes d'inventaire des équipements

Critère 4 L'unité/laboratoire/pôle est dirigé par un chercheur/enseignant-chercheur senior

Preuve 1 Document de nomination du responsable

Critère 5 L'unité/laboratoire/pôle dispose d'un organigramme avec niveau de responsabilité.

Preuve 1 Organigramme de l'unité/laboratoire/pôle

Critère 6 L'institution dispose des programmes de recherche validés par les instances interne et externe de l'institution

Preuve 1 Documents attestant la validation par ces instances

Critère 7 L'institution connaît ses thématiques et axes de recherche quinquennaux.

Preuve 1 Document validé d'identification des thématiques et axes de recherche

Preuve 2 Liste de diffusion aux unités/laboratoires/pôles

Preuve 3 Diffusion sur le Web de l'institution

Critère 8 L'institution connaît le nombre de programmes/projets de recherche soumis

Preuve 1 Documents/fiches de programmes/projets de recherche soumis.

Critère 9 L'institution dispose des contrats/conventions de recherche lui permettant de mener à bien sa recherche.

Preuve 1 Contrats/Conventions signés dans le cadre du (des) programme/projet (s) de recherche.

Critère 10 L'institution dispose de sources de financement variées

Preuve 1 Documents officiels des financements et montants

Preuve 2 Comptes convention des programmes/projets de recherche

Critère 11 L'institution dispose d'une stratégie de promotion d'une recherche pluridisciplinaire

Preuve 1 Document de stratégie de promotion d'une recherche pluridisciplinaire /plan stratégique

A.II - MISE EN ŒUVRE DE LA RECHERCHE

Référence A.II.1. La gouvernance, les stratégies et la vie des institutions/unités/laboratoires permettent de mettre en œuvre la recherche.

Critère 1 Les unités/laboratoires/pôles de recherche disposent de cadres institutionnels de rencontre et/ou d'échange.

Preuve 1 PV des rencontres intra/inter unités/laboratoires de recherche.

Critère 2 L'institution/unité/laboratoire encourage la promotion des jeunes chercheurs au sein des équipes de recherche

Preuve 1 Document de stratégie de promotion des jeunes au sein des équipes de recherche.

Critère 3 L'institution/unité/laboratoire fait participer ses jeunes chercheurs à des ateliers, séminaires, congrès scientifiques, etc.

Preuve 1 Liste des chercheurs ayant participé.

Preuve 2 Attestation de participation

Preuve 3 Attestation de communication

Critère 4 L'institution/unité/laboratoire dispose d'un répertoire des publications de ses chercheurs

Preuve 1 Répertoire des publications.

Référence A.II.2. Les programmes/projets de recherche sont de bonne qualité et permettent d'atteindre les objectifs visés.

Critère 1 L'institution/unité/laboratoire dispose d'un comité d'évaluation des programmes/projets avant/pendant/après leur mise en œuvre.

Preuve 1 PV de réunions du comité d'évaluation

Preuve 2 Rapports du comité d'évaluation

Critère 2 Les programmes/projets développés sont en adéquation avec les axes prioritaires recherche définis

Preuve 1 Liste des axes prioritaires de recherche

Preuve 2 PV/Rapport du comité d'évaluation.

Critère 3 Les programmes/projets développés sont en adéquation avec les moyens disponibles

Preuve 1 PV de réunions du comité d'évaluation

Preuve 2 Rapports du comité d'évaluation

Critère 4 Le potentiel humain au sein des unités/laboratoires est suffisant et de qualité.

Preuve 1 Liste des chercheurs avec leur qualification et responsabilité au sein de l'unité/laboratoire.

Critère 5 Les unités/laboratoire/pôles de recherche disposent de sources de financement diversifiées.

Preuve 1 Liste des sources de financement de la recherche

Preuve 2 Financements reçus

Critère 6 Les plans de développement des unités/laboratoires/pôles de recherche intègrent le développement prévisionnel des ressources humaines.

Preuve 1 Plan de développement des unités/laboratoires/pôles de recherche

Preuve 2 Plan de développement prévisionnel des ressources humaines

Critère 7 Les unités/laboratoires/pôles de recherche appartiennent à des réseaux et ont des partenaires

Preuve 1 Conventions de recherche signées avec des institutions homologues/réseaux/secteurs public et privé

Preuve 2 Rapports d'activité

A.III - ÉVOLUTION ET PARTAGE DE CONNAISSANCES

Référence A.III.1. L'institution encourage l'évolution, le dynamisme et la créativité de la recherche.

Critère 1 L'institution est organisée de manière à favoriser le débat scientifique dans une démarche inter et pluridisciplinaire.

Preuve 1 Rapports annuels d'activités de l'institution

Preuve 2 Procès-verbaux des débats scientifiques

Critère 2 Les unités/laboratoires/pôles de recherche sont évaluées périodiquement par l'institution.

Preuve 1 Document fixant la régularité et la période des évaluations

Preuve 2 Rapports d'évaluation

Critère 3 L'institution favorise l'émergence d'équipes et de projets de recherche nouveaux et assure leur accompagnement.

Preuve 1 Document de politique de motivation à la créativité et à l'innovation de l'institution.

Critère 4 L'institution dispose d'une politique de mutualisation et/ou de regroupement des unités/laboratoires de recherche.

Preuve 1 Document de politique de mutualisation et/ou de regroupement.

Référence A.III.2. L'institution assure une veille scientifique.

Critère 1 L'institution dispose d'un service de promotion et de valorisation de la recherche.

Preuve 1 Organigramme du service

Preuve 2 Missions du service avec mission spécifique de veille scientifique

Critère 2 L'institution/service de valorisation maintient une base de données physique ou virtuelle régulièrement mise à jour des programmes/projets et des travaux des équipes de recherche.

Preuve 1 Liste des programmes/projets par unité/laboratoire/pôle de recherche

Preuve 2 Liste des publications par chercheur et par unité/laboratoire/pôle de recherche

Critère 3 L'institution assure une veille scientifique pour accéder à l'information et la diffuser (appels d'offres, publications, thèses, mémoires...) auprès des unités/laboratoires/pôles/équipes de recherche par courriel.

Preuve 1 Document de politique de veille scientifique de l'institution

Preuve 2 Vérification de la fonctionnalité du site web

Preuve 3 Listes des canaux d'informations

Critère 4 L'institution mène une politique documentaire qui tient compte de ses priorités de recherche.

Preuve 1 Document de politique documentaire de l'institution

Preuve 2 Document des priorités de recherche

Critère 5 Le budget de l'institution prévoit une rubrique dédiée aux acquisitions documentaires pour la recherche.

Preuve 1 Budget dédié au fonds documentaire de l'institution.

Référence A.III.3. L'institution entretient des collaborations et des partenariats en matière de recherche.

Critère 1 L'institution dispose d'une politique de coopération scientifique et des conventions/partenariat signés et à jour.

Preuve 1 Document de politique de collaboration et de partenariat de l'institution

Preuve 2 Conventions/partenariats de collaboration

Critère 2 L'institution mène une politique de soutien à l'organisation de séminaires et de colloques scientifiques

Preuve 1 Document de politique de soutien à l'organisation de séminaires et de colloques labellisés

Preuve 2 Rapports scientifiques et financier relatifs à l'organisation de séminaires et colloques

B.I - GESTION DES CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Référence B.I.1. L'institution connaît ses ressources humaines en matière de recherche.

Critère 1 L'institution a une politique de recrutement des chercheurs et des enseignants-chercheurs en fonction de ses orientations stratégiques de développement de la recherche.

Preuve 1 Document de politique de recrutement de ces ressources humaines.

Critère 2 L'institution dispose d'un nombre suffisant de chercheurs et d'enseignants-chercheurs de différents grades.

Preuve 1 Liste des ressources humaines avec leur qualification, grade et responsabilités par unité/laboratoire/pôle.

Critère 3 L'institution connaît les travaux de recherche de ses chercheurs et enseignants-chercheurs..

Preuve 1 Liste des travaux par chercheur et par unité/laboratoire/pôle.

Critère 4 L'institution dispose d'un nombre suffisant de personnels d'appui (PAT/PATS) pour la gestion de la recherche.

Preuve 1 Liste des ressources humaines avec leur qualification et responsabilités par unité/laboratoire/pôle.

Critère 5 L'institution dispose de textes fixant la répartition du temps des enseignants-chercheurs consacré à la recherche.

Preuve 1 Textes portant fixation de la répartition du temps des enseignants-chercheurs consacré à la recherche.

Référence B.I.2. L'institution assure la promotion des chercheurs.

Critère 1 L'institution offre l'accès à un service de conseil en plans de carrière.

Preuve 1 Existence d'un dispositif (Textes, fonctionnalité et organigramme DRH) d'appui-conseil.

Critère 2 L'institution dispose de procédures de promotion des chercheurs.

Preuve 1 Document décrivant les mécanismes appropriés d'accompagnement des chercheurs dans la promotion de leur carrière.

Critère 3 L'institution connaît l'ensemble des chercheurs et enseignants-chercheurs promus.

Preuve 1 Répertoire actualisé des chercheurs et enseignants-chercheurs promus par unité/laboratoire/pôle.

Critère 4 L'institution assure la mobilité des chercheurs et enseignants-chercheurs.

Preuve 1 Rapports relatifs aux mobilités des chercheurs/enseignants-chercheurs.

B.II - FORMATION DES CHERCHEURS ET RELÈVE

Référence B.II.1. L'institution encourage et organise la formation continue des chercheurs.

Critère 1 L'institution pratique une politique de formation continue et de perfectionnement scientifique.

Preuve 1 Document portant politique de formation continue et de perfectionnement scientifique.

Critère 2 L'institution dispose de plans quinquennaux de formation continue et de perfectionnement scientifique.

Preuve 1 Plan quinquennal de formation continue

Preuve 2 Plan quinquennal de perfectionnement scientifique

Preuve 3 Rapports de formation

Référence B.II.2. L'institution prépare la relève.

Critère 1 L'institution conduit une politique durable de la relève des chercheurs.

Preuve 1 Document de politique de relève des ressources humaines.

Critère 2 L'institution possède un dispositif d'accompagnement scientifique des doctorants.

Preuve 1 Document décrivant le dispositif d'accompagnement scientifique des doctorants.

Critère 3 Les doctorants sont intégrés dans les unités/laboratoire/pôle ou équipes de recherche.

Preuve 1 Document justifiant l'affectation des doctorants dans les unités/laboratoires/pôles/équipes.

Critère 4 L'institution recrute de nouveaux chercheurs et enseignants-chercheurs en fonction de ses priorités de recherche.

Preuve 1 Document d'arguments portant sur le recrutement des chercheurs et enseignants-chercheurs

Preuve 2 Listes des nouveaux recrutés

C.I - ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Référence C.I.1. L'institution veille au respect de l'éthique.

Critère 1 L'institution possède un Code d'éthique de la recherche applicable à toutes les composantes de l'institution.

Preuve 1 Document portant code d'éthique de la recherche

Preuve 2 Liste de diffusion à toutes les unités/laboratoires/pôles de l'institution

Critère 2 L'institution dispose d'un comité interne d'éthique fonctionnel.

Preuve 1 Texte créant le comité interne d'éthique

Preuve 2 PV de session du comité

Critère 3 Tous les programmes/projets qui requièrent la participation d'individus sont soumis à l'évaluation d'un comité interne d'éthique.

Preuve 1 Listes des programmes/projets soumis

Preuve 2 Rapports annuels du comité interne d'éthique

Critère 4 Tous les programmes/projets qui requièrent l'utilisation de données concernant des individus et n'appartenant pas au domaine public sont soumis à l'évaluation d'un comité interne d'éthique.

Preuve 1 Listes des programmes/projets soumis

Preuve 2 Rapports annuels du comité interne d'éthique

Référence C.I.2. L'institution applique des principes éthiques directeurs.

Critère 1 Le principe du respect des personnes vulnérables est codifié.

Preuve 1 Document portant code d'éthique de la recherche.

Critère 2 Le principe du respect de la confidentialité des données est codifié.

Preuve 1 Document portant code d'éthique de la recherche.

Critère 3 Le principe du respect du consentement libre et éclairé ou de l'assentiment est codifié.

Preuve 1 Document portant code d'éthique de la recherche.

Critère 4 Le principe du respect de la non-exclusion et de la non-discrimination est codifié.

Preuve 1 Document portant code d'éthique de la recherche.

Critère 5 Le principe du respect de l'intégrité physique des participants est codifié

Preuve 1 Document portant code d'éthique de la recherche.

C.II - DÉVELOPPEMENT DE THÉMATIQUES

Référence C.II.1. L'institution applique des principes éthiques directeurs.

Critère 1 L'institution a défini ses axes de recherche prioritaires.

Preuve 1 Document de politique de choix des axes de recherche.

Critère 2 La définition des axes de recherche s'est faite de façon participative.

Preuve 1 PV de séance

Preuve 2 Liste et qualité des participants

Critère 3 Les axes définis sont en adéquation avec les orientations stratégiques de la recherche de l'institution.

Preuve 1 Document de politique de choix des axes de recherche.

Critère 4 Le financement de ces axes de recherche prioritaires est équilibré.

Preuve 1 Document portant répartition des ressources de la recherche.

Critère 5 L'institution connaît ses domaines d'expertise.

Preuve 1 Liste/document spécifiant ses domaines d'expertise de l'institution.

Référence C.II.2. L'institution organise efficacement son potentiel de recherche.

Critère 1 Tous les champs disciplinaires de l'institution sont pris en compte dans l'élaboration des axes de recherche.

Preuve 1 Document décrivant les champs disciplinaires de l'institution de recherche

Preuve 2 Document de politique de choix des axes de recherche

Critère 2 Les thèmes de recherche sont pluridisciplinaires et transdisciplinaires.

Preuve 1 Document de politique de choix des axes de recherche.

Critère 3 L'institution connaît son positionnement aux niveaux régional et international par rapport aux domaines de recherche

Preuve 1 Classement national et international

Critère 4 Les thématiques de recherche sont développées avec les partenaires institutionnels/opérateurs économiques nationaux.

Preuve 1 Rapports de session d'identification des thématiques

Critère 5 L'institution dispose d'un répertoire à jour codifié des équipements lourds de recherche et des centres de calcul avec leur emplacement.

Preuve 1 Liste d'inventaire des équipements lourds de recherche et des centres de calcul.

Critère 6 Les plateaux/platformes techniques et centres de calcul sont mutualisés entre les unités/pôles de recherche.

Preuve 1 Document de politique de mutualisation des moyens de la recherche.

Critère 7 L'institution dispose d'un plan de développement de ses infrastructures de recherche.

Preuve 1 Plan de développement des infrastructures de recherche.

D L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE

D.I - EVALUATION DE LA POLITIQUE DE RECHERCHE

Référence D.I.1. L'institution connaît ses forces et ses faiblesses en matière de recherche.

Critère 1 Le Conseil scientifique procède à ses propres évaluations.

Preuve 1 Rapports d'évaluation interne.

Critère 2 Le Conseil scientifique a recours à de l'expertise externe spécifique.

Preuve 1 Rapports d'évaluation externe.

Référence D.I.2. L'institution évalue sa recherche de façon pertinente.

Critère 1 Pour évaluer la recherche, l'institution prend en compte des aspects quantitatifs et qualitatifs.

Preuve 1 Rapports annuels d'activité des programmes de recherche

Preuve 2 Rapport d'évaluation de chaque type de programmes de recherche de l'institution

Critère 2 L'institution évalue la pertinence du choix des champs prioritaires.

Preuve 1 Rapports annuels d'activité des programmes de recherche

Preuve 2 Rapports d'évaluation des programmes en rapport avec les axes prioritaires de recherche de l'institution

Critère 3 L'institution évalue l'adéquation entre ses ressources humaines et ses objectifs de recherche.

Preuve 1 Rapports annuels d'activités des programmes de recherche

Preuve 2 Rapports d'évaluation des équipes de recherche/programmes de recherche de l'institution

Critère 4 L'institution évalue l'adéquation entre ses ressources matérielles et ses objectifs de recherche

Preuve 1 Rapports d'évaluation des programmes de recherche de l'institution

Preuve 2 Rapports d'évaluation des plateaux techniques/ programmes de recherche de l'institution

Critère 5 L'institution évalue l'adéquation entre ses ressources financières et ses objectifs de recherche.

Preuve 1 Rapports annuels d'activités des programmes de recherche

Preuve 2 Rapports d'évaluation financière des programmes de recherche de l'institution

Critère 6 L'institution analyse l'intérêt pour le pays du volume de ressources affectées à la recherche dans les champs disciplinaires

Preuve 1 Rapports annuels d'activités des programmes de recherche

Preuve 2 Rapports d'évaluation financière des programmes de recherche de l'institution

Critère 7 L'institution évalue la recherche en tenant compte de la spécificité des disciplines et utilise des critères différents selon l'objet de la recherche et les objectifs poursuivis.

Preuve 1 Rapports annuels d'activités des programmes de recherche

Preuve 2 Rapports d'évaluation des programmes de recherche de l'institution

Critère 8 L'institution couple l'évaluation des enseignants-chercheurs à celle des unités/laboratoires/pôles.

Preuve 1 Rapports annuels d'activités des programmes de recherche

Preuve 2 Rapports d'évaluation des programmes de recherche de l'institution

Référence D.I.3. L'institution évalue régulièrement sa politique de recherche.

Critère 1 Les objectifs de la recherche sont pertinents par rapport au contexte (enjeux aux problèmes ou aux besoins constatés).

Preuve 1 Exemples de protocoles de recherche

Preuve 2 Axes de recherche de l'institution

Critère 2 La stratégie et les méthodes de recherche (les moyens, activités) ainsi que les résultats attendus permettent d'atteindre les objectifs visés (cohérence interne) et sont adaptées au contexte du projet (cohérence externe).

Preuve 1 Exemples de protocoles de recherche

Preuve 2 Rapports d'autoévaluation des programmes de recherche

Critère 3 Les moyens mobilisés pour la recherche sont optimisés.

Preuve 1 Exemples de rapports de recherche

Critère 4 Les réalisations effectives correspondent aux objectifs initiaux du projet de recherche.

Preuve 1 Exemples de rapports de recherche

Preuve 2 Rapports d'autoévaluation des programmes de recherche

Critère 5 L'institution évalue l'adéquation entre ses ressources financières et ses objectifs de recherche.

Preuve 1 Document écrit sur la justification de la recherche

Preuve 2 Exemples de rapports de recherche

Preuve 3 Exemples de projets de vulgarisation de produits de recherche

Critère 6 Les effets de la recherche perdurent après son arrêt.

Preuve 1 Exemples de projets de vulgarisation de produits de recherche

Preuve 2 Rapports d'impact

Critère 7 La recherche est soumise à des évaluations internes et externes.

Preuve 1 Rapports d'évaluation interne

Preuve 2 Rapports d'évaluation externe

Critère 8 Rapport de validation Projet/protocole de recherche

Preuve 1 Rapport de validation Projet/protocole de recherche.

Preuve 2 Rapports d'évaluation à mi-parcours

Preuve 3 Rapports d'évaluation ex-post

D.II - ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS-CERCHEURS, CERCHEURS ET DES STRUCTURES DE RECHERCHE

Référence D.II.1. L'institution évalue ses enseignants-chercheurs et ses chercheurs.

Critère 1 L'institution tient compte des diplômes, de l'ancienneté et du nombre de publications et d'encadrement.

Preuve 1 Document écrit sur le plan de carrière des différentes catégories du personnel

Preuve 2 Document écrit sur les critères d'avancement

Critère 2 L'institution tient compte des activités d'enseignement et de recherche.

Preuve 1 Tableaux de bord sur les activités des différentes catégories du personnel

Critère 3 L'institution tient compte du domaine de spécialisation des enseignants-chercheurs et chercheurs.

Preuve 1 Document écrit sur les spécialisations et le plan de carrière des différentes catégories du personnel

Critère 4 L'institution tient compte de la valorisation des résultats de la recherche.

Preuve 1 Politique de valorisation des résultats de recherche

Critère 5 L'institution analyse le temps consacré à la recherche par les enseignant-chercheurs et chercheurs.

Preuve 1 Texte de répartition des charges de recherche

Preuve 2 Tableau de bord des activités de différents membres du personnel

Critère 6 L'institution évalue l'ensemble de la production scientifique des enseignant-chercheurs et chercheurs.

Preuve 1 Rapports d'évaluation des activités scientifiques des enseignant-chercheurs et chercheurs.

Référence D.II.2. L'institution évalue ses structures de recherche.

Critère 1 L'institution évalue ses structures de recherche en fonction de leurs missions propres.

Preuve 1 Rapports d'évaluation interne de l'institution en fonction de ses missions

Critère 2 L'institution évalue la valeur ajoutée apportée par une structure de recherche.

Preuve 1 Rapports d'évaluation interne de l'institution par rapport à la valeur ajoutée apportée par une structure de recherche

Critère 3 L'institution évalue la proportion d'enseignants-chercheurs effectivement actifs en recherche

Preuve 1 Rapports d'évaluation interne de l'institution

Critère 4 L'institution évalue le volume de la recherche effectuée par la structure de recherche.

Preuve 1 Rapports d'évaluation interne de l'institution

Critère 5 Pour l'évaluation d'une structure de formation en recherche, l'institution tient compte du nombre de diplômes de doctorat délivrés..

Preuve 1 Liste de doctorats délivrés

Critère 6 Pour l'évaluation d'une structure de recherche, l'institution tient compte du nombre et de la qualité de publications.

Preuve 1 Liste de publications effectuées par le personnel de l'institution

Preuve 2 Listes des supports des publications et le numéro ISSN/impact factor des revues

Critère 7 Pour l'évaluation d'une structure de recherche, l'institution tient compte de la spécificité des champs disciplinaires.

Preuve 1 Liste de publications multidisciplinaires

D LA DIFFUSION, LA VALORISATION ET LE TRANSFERT DES RÉSULTATS

E.I - DIFFUSION DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

Référence E.I.1. L'institution se donne les moyens d'assurer la diffusion des résultats de sa recherche au niveau national et international.

Critère 1 L'institution diffuse les résultats de la recherche en son sein et au plan national auprès des services utilisateurs et des opérateurs économiques.

Preuve 1 Liste de diffusion au sein de l'institution

Preuve 2 Liste de diffusion auprès des services utilisateurs

Preuve 3 Liste de diffusion auprès des opérateurs économiques.

Critère 2 L'institution a une politique d'incitation à la publication.

Preuve 1 Document de politique d'incitation à la publication.

Critère 3 L'institution édite ou fait éditer des revues scientifiques.

Preuve 1 Répertoire des numéros édités.

Critère 4 L'institution dispose d'un périodique de vulgarisation des résultats de sa recherche

Preuve 1 Répertoire des numéros de vulgarisation publiés.

Critère 5 L'institution publie et actualise sur son site une base de données de ses productions scientifiques.

Preuve 1 Site Web.

Preuve 2 Base de données des productions.

Critère 6 Les enseignants-chercheurs et chercheurs publient régulièrement dans les revues régionales et internationales.

Preuve 1 Répertoire des articles publiés.

Critère 7 Les enseignants-chercheurs et chercheurs sont invités dans des colloques internationaux.

Preuve 1 Attestation de communication.

Preuve 2 Attestations de participation

Critère 8 L'institution est organisée de manière à favoriser le débat scientifique et la synergie entre les différents domaines.

Preuve 1 Rapports annuels d'activités des réunions scientifiques internes

E.II - VALORISATION DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

Référence E.II.1. L'institution mène une politique de valorisation des résultats de la recherche.

Critère 1 L'institution assure la protection de la propriété intellectuelle.

Preuve 1 Existence du dispositif fonctionnel de protection de la propriété intellectuelle.

Critère 2 L'institution dispose d'une base de données régulièrement mise à jour de ses brevets, déclarations d'invention, progiciels et ouvrages.

Preuve 1 Existence d'une base de données des brevets, déclarations invention, progiciels et ouvrages.

Critère 3 L'institution a des relations structurées avec les acteurs économiques, industriels et sociaux pour favoriser l'innovation.

Preuve 1 Conventions/partenariats signés entre l'institution et les acteurs économiques, industriels et sociaux.

Critère 4 L'institution a un centre d'édition scientifique.

Preuve 1 Textes de création du centre

Critère 5 L'institution a un mécanisme de contrôle ou de connaissance des activités d'expertise de ses chercheurs et enseignants-chercheurs.

Preuve 1 Document de mécanisme de contrôle des activités d'expertise

Preuve 2 Liste/fiches signalétiques des activités d'expertise réalisées par les chercheurs/enseignants-chercheurs

Critère 6 L'institution développe une politique d'expertise et de prestation de services en direction de la communauté.

Preuve 1 Rapports d'activités annuels sur la politique d'expertise et de prestation de services en direction de la communauté.

E.III - TRANSFERT DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

Référence E.III.1. L'institution mène une politique de transfert des résultats de la recherche.

Critère 1 L'institution possède un dispositif fonctionnel d'anticipation des besoins des industriels, des entreprises et du monde agricole.

Preuve 1 Conventions de partenariat de développement signées

Preuve 2 Rapport d'activités des unités/laboratoires/pôles/équipes de recherche

Critère 2 L'institution a une politique d'accueil des chercheurs étrangers.

Preuve 1 Document de politique d'accueil des chercheurs étrangers.

Preuve 2 Liste des chercheurs étrangers accueillis les 5 dernières années pour longue durée (un an au moins)

Critère 3 L'institution enregistre des distinctions nationales et internationales, des invitations prestigieuses à l'étranger

Preuve 1 Registre des reconnaissances nationales/internationales de l'institution et ou du personnel chercheurs/enseignants-chercheurs

Preuve 2 Lettres d'invitation.

Critère 4 Les chercheurs/enseignants-chercheurs ont des responsabilités dans des comités de lecture ou dans les grands programmes nationaux et/ou internationaux.

Preuve 1 Revues à comité de lecture.

Preuve 2 Composition des équipes de ces programmes.

Critère 5 L'institution participe à des appels d'offres au plan national, régional et international.

Preuve 1 Listes de participation aux appels d'offres locales, nationales, régionales, internationales

Critère 6 L'institution dispose d'unités de recherche mixtes internationales.

Preuve 1 Liste de ces unités de recherche et leur composition.

F.I - SOURCES ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

Référence F.I.1. L'institution connaît précisément et analyse régulièrement les sources de financement de sa recherche.

Critère 1 L'institution possède les instruments nécessaires à l'analyse des sources et des modalités de financement.

Preuve 1 Document décrivant les sources et modalités de financement.

Critère 2 Les sources ainsi que les conditions de financement de l'institution sont transparentes et ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle de l'institution en matière d'enseignement et de recherche.

Preuve 1 Conventions de financement.

Preuve 2 Liste des chercheurs étrangers accueillis les 5 dernières années pour longue durée (un an au moins)

Référence F.I.2. L'institution possède les instruments nécessaires à l'analyse des modalités de financement.

Critère 1 L'institution a un budget de recherche structuré par origine de recettes (État, ressources propres, collectivités, secteur privé) et par nature (subventions, appels d'offres) et qui indique la part apportée par les fondations et le mécénat.

Preuve 1 Budget de l'institution dédié à la recherche.

Critère 2 Le budget prévoit annuellement des allocations relatives aux équipements et matériels pour les travaux de recherche.

Preuve 1 Lignes budgétaires « Équipements et Matériels de recherche ».

Preuve 2 Documents d'achats d'équipements et matériels de recherche.

Critère 3 Les comptes sont soumis à un contrôle annuel effectué par un organe de contrôle indépendant.

Preuve 1 Rapports annuels d'audit financier

Critère 4 L'institution assure la gestion et le suivi de la trésorerie.

Preuve 1 Rapports annuels de suivi de la trésorerie.

F.II - GESTION DES MOYENS

Référence F.II.1. L'institution s'est dotée d'organes et de procédures nécessaires à la gestion financière de sa recherche.

Critère 1 L'institution dispose d'un service financier et d'un service comptable bien identifiés.

Preuve 1 Organigramme de l'institution précisant la place du service financier et du service comptable

Critère 2 La préparation du budget fait l'objet d'une procédure codifiée.

Preuve 1 Normes et procédures de la préparation du budget.

Critère 3 La procédure budgétaire est décrite dans des documents diffusés dans l'institution.

Preuve 1 Document de procédure budgétaire

Preuve 2 Liste de diffusion de la procédure budgétaire

Critère 4 Le projet de budget est validé au sein du conseil d'administration.

Preuve 1 Document de procédure d'adoption du budget

Preuve 2 PV de validation de budget

Critère 5 L'institution utilise des textes réglementant le financement de la recherche.

Preuve 1 Document de procédures financières et comptables relatif à la recherche.

Critère 6 L'institution dispose de mécanismes d'autofinancement de la recherche.

Preuve 1 Mécanismes d'autofinancement de la recherche.

Critère 7 L'institution dispose de modalités de gestion différenciées selon les sources de financement.

Preuve 1 Document de procédures financières et comptables relatif à la recherche.

Référence F.II.2. L'institution assure efficacement la gestion financière de sa recherche.

Critère 1 L'institution s'est dotée d'un système transparent de répartition interne des ressources de la recherche.

Preuve 1 Document de répartition interne des ressources de la recherche.

Critère 2 L'institution a mis en place une comptabilité analytique partielle ou globale.

Preuve 1 Document de procédure de comptabilité analytique

Critère 3 L'institution a mis en place une comptabilité matière partielle ou globale.

Preuve 1 Document de procédure de comptabilité matière

Critère 4 L'institution s'est dotée de règles de facturation.

Preuve 1 Document de procédure des règles de facturation.

Critère 5 L'institution s'est dotée d'indicateurs de gestion liés aux priorités des programmes/projets.

Preuve 1 Tableau d'indicateurs de gestion liés aux priorités des programmes/projets.



A series of 24 horizontal lines for writing, arranged in a vertical column on the page.



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

01 BP 134 Ougadougou 01 Burkina Faso
Téléphone : (+226) 25368146 / Fax : (+226) 25368573
comes@lecomes.org